

2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON | LA BÂTIE-NEUVE | LA BÂTIE-VIEILLE | BRÉZIERS | ESPINASSES | MONTGARDIN
PIÉGUT | RAMBAUD | REMOLLON | LA ROCHETTE | ROCHEBRUNE | ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS | THÉUS | VALSERRES | VENTEROL



Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve
04 92 50 20 50 / secretariat@ccspva.com
www.serre-ponconvaldavance.com

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service.....	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service	6
CHAPITRE 2> La prévention des déchets	9
2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD).....	9
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire).....	10
CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation.....	13
3.1/ Pré-collecte	13
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	13
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	14
3.4/ Fréquence des collectes par matériau	15
3.5/ Focus sur les déchèteries	15
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture	15
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries	16
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	16
CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances .17	
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	17
4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)	18
4.3/ Déchets collectés en déchèteries	19
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2023.....	20
4.3.2 Tonnages collectés et évolution	21
4.4/ Déchets organiques.....	31
4.5/ Les performances de collecte (ratios)	32
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	32
4.5.2/ Sur la collecte sélective	33
4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries	35
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets	36
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	36

5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	38
5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2022).....	38
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	39
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri.....	40
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre	41
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	43
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	43
7.1/ Description des moyens d'information et de communication	43
7.2/ Suivi des réclamations.....	43
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	46
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets	46
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	47
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement	48
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service	48
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) <i>Source = matrice des coûts</i>	48
9.3/ Le financement du service public.....	49
CHAPITRE 10> Structure du coût	52
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (<i>source Matrice Ademe matrice agrégée en €</i>)	52
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM	54
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement	55
CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets.....	56
11.1/ Coût des différents flux.....	56
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux	57
CHAPITRE 12> Evolution des coûts	58
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2023.....	59
ANNEXES.....	60

PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1^{ère} année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7 836 habitants (population municipale 2020) pour une superficie de 243 km², soit une densité de 30.86 hab/km².



1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 4 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères : l'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) ou directement vers les recycleurs (Papiers et Verre)

La régie de « prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la CCSPVA fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2021 et assure depuis cette date la collecte de l'ensemble des flux sur son territoire : déchets recyclables (Emballages, Verre, Papier), déchets non recyclables/ cartons.

- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai. Les habitants de Chorges ont accès par convention à la déchèterie d'Avançon, et ceux de Bellaffaire ont accès à la déchèterie de Théus.

- Le pôle biodéchets : en place depuis début 2021, au démarrage du programme LIFE IP SMART WASTE. Ce pôle gère les 13 sites de compostage partagé en place sur le territoire, accompagne les établissements dans la gestion de leurs déchets organiques, et propose tout au long de l'année des animations sur le thème du compostage et de la gestion domestique des déchets alimentaires.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Le service prend en charge l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Ceux-ci sont produits par les ménages et les activités économiques, et collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux :



Les déchets pris en charge sont :



Les déchets non recyclables ou déchets ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères) : ce sont les déchets produits par les particuliers et ceux issus des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites. Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire.



Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons

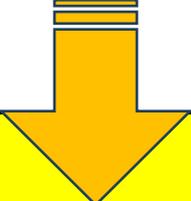
Les matériaux récupérés en déchèteries



Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

Les dépôts sont illimités et gratuits pour les particuliers et tous les professionnels hormis les « artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » qui disposent depuis le 1^{er} avril 2021 d'un badge d'accès, intégrant selon l'effectif de l'entreprise, entre 10 et 30 dépôts/ an en déchèterie.

Les professionnels extérieurs au territoire (siège social) peuvent effectuer certains dépôts payants.



Faits marquants en 2023 :

Poursuite du programme LIFE sur les biodéchets : distribution composteurs individuels, organisation d'animations, accompagnement et nouvelles implantations chez les professionnels, conception d'outils tels que le « circuit des déchets »

Mise en fonctionnement de la nouvelle plateforme dédiée aux déchets verts

Lancement du partenariat avec les agriculteurs locaux pour la valorisation locale du broyat de déchets verts

Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés

Mise en place de nouvelles filières en déchèteries : Jeux Jouets, Bricolage jardinage, outillage du peintre, éléments de décoration des murs, sols et fenêtres à base de textiles naturels ou synthétiques, ainsi que leurs accessoires.(tapis, stores, rideaux et voilages...)

Obtention des permis de construire liés au programme de travaux sur les déchèteries

Visites centre de tri de Manosque avec les élus

Réalisation de la première caractérisation des OMR et des encombrants

Ouverture de la plateforme ECOTRI gérée par LA COLAS à Avançon

CHAPITRE 2 > La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. La CCSPVA ayant été créée en 2017, nous nous rapporterons donc aux tonnages de 2017

Les déchets ménagers et assimilés regroupent

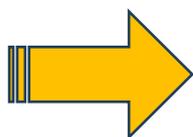
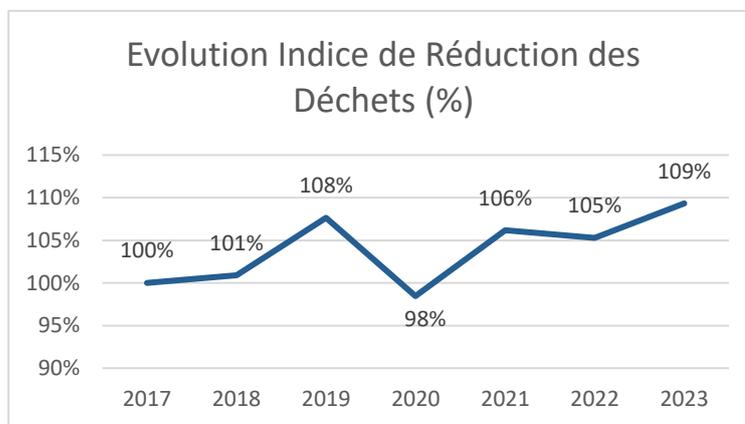


	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage OM	1710	1734	1421	1484	1512	1500	1431
Tonnage EMB + Papier +Verre	504	507	660	668	717	698	683

Tonnage déchèteries*	2 862	2881	3383	2846	3162	3147	3436
total	5 076	5 122	5 465	4 998	5 391	5 344	5550
IRD	100	101	108	96	133	103	109%

*Déchèteries : tonnages encombrants+cartons+D3E+ferraille+mobilier+déchets verts+ bois

Source Tableau excel evol TGV et autres



Le tonnage de DMA entrant pris en charge par la collectivité ne cesse de progresser

2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés adopté en début d'été 2023 est en cours de déploiement.

Les actions de sensibilisation et de communication ont innové par la diffusion d'informations sur supports digitaux réalisés en interne :

- 5 Vidéos consacrées au tri sélectif et au circuit des emballages
- 2 Jeux vidéo sur la prévention des déchets (adultes et jeune public)
- Diffusion de la vidéo du tri Hors foyer au Drive in aux 3 Lacs

En parallèle, divers supports matériels dédiés à la sensibilisation ont été produits en externe :

- Le panneau « Circuit des déchets »
- Le comptoir d'animation spécial pôle déchets
- Le panneau d'accueil de l'aire de broyage /compostage en déchèterie avec mise en valeur du partenariat mis en place avec les agriculteurs
- Le panneau « Je trie, je troque » implanté sur la benne de réemploi en déchèterie

L'agent en charge de la prévention a animé des interventions ludo-pédagogiques dans les centres de loisirs durant l'été en ayant élaboré en interne le jeu « TriTri et Fourretout » et le Jeu de l'Oie des Déchets.

Le panneau «circuit des déchets» a permis de matérialiser clairement le fonctionnement de la collecte puis l'itinéraire suivi par chaque type de déchets vers leurs recycleurs/exutoires.

L'agent poursuit tout au long de l'année sa mission d'ambassadeur du tri grâce au porte à porte ainsi qu'à ses interventions chez les hébergeurs et sur les plages en Juillet-Août.

L'agent a tenu également un Point info compostage et animation déchets à la Fête des 3 lacs.

La trop faible fréquentation aux opérations cafés compost a permis de repenser le modèle de partage d'information qui s'inscrit de façon pertinente dans le Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ainsi en mars 2024 une journée dédiée à l'antigaspiillage inclura un accès à l'information sur le thème du compostage.

La campagne annuelle classique d'acquisition de composteurs individuels a été renforcée par des journées spéciales de permanence en déchèterie d'Avançon et de Théus.

Des ateliers de réparation vélo ont été programmés à Espinasses et à la Bâtie-Neuve



A l'occasion de la SERD (semaine européenne de réduction des déchets) la collectivité a organisé une après-midi consacrée à l'allongement de la vie des



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

MERCREDI 22 NOVEMBRE 14H-18H

SALLE 750 LA BATIE-NEUVE
(Ateliers financés par la CCSPVA dans le cadre de son plan de prévention des déchets)

ATELIERS CRÉATIFS AUTOUR DU RECYCLAGE **OBJETS DÉCO JOUETS IDÉES KDO**

ATELIERS VELO **ATELIERS INFOS**
TOUT SAVOIR SUR LA RÉPARATION TOUT SAVOIR SUR LE BALISAGE LES PRATIQUES ET LA COHABITATION SUR LES SENTIERS

INFOS:
CORALIE 06 99 82 26 63
biodechets@ccspva.com

Logo: AOURAIN FACTORY
Logo: Communauté d'agglomération Serre-Ponçon Val d'Avance
Logos: Facebook, Peckert

produits en proposant des animations gratuites : ateliers créatifs de recyclage et de réparation

Une 1^{ère} campagne de caractérisation des ordures ménagères et des

encombrants a été réalisée par un bureau d'études (ECOGEOS). Les Elus et les citoyens ont alors pu se rendre compte de la composition des ordures ménagères et des erreurs de tri encore trop présentes.

Que se cache-t'il dans nos poubelles?

ASSISTEZ À UNE GRANDE OPÉRATION DE TRI DES DÉCHETS

RÉALISÉE PAR UN BUREAU D'ÉTUDE SPÉCIALISÉ

DÉCHÈTERIE D'AVANÇON

Mardi 10 octobre 9h30 **Judi 12 octobre**

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Coralie: 06 99 82 26 63
biodechets@ccspva.com

GENS DES HAUTS
536 route du Plan de Phacy - 05060 Guillestre - SCOP au capital variable
SIRET 83203448300010 - N° TVA intracommunautaire FR 30 832034481 - APE 7112B

Inauguration plateforme ECOTRI portée par la Colas à Avançon



Obtention qualification maître composteur pour Coralie

MAÎTRE COMPOSTEUR

Nous certifions que Madame **Coralie GENDRE**, née le 1er Juillet 1981 à Marseille a brillamment réalisé le programme de formation-action dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif territorial de prévention et gestion des biodéchets de la Communauté de Communes Sarre-Ponçon Val d'Avance (2021-2023) et reçoit en conséquence la qualification de **Maître-Composteur** avec les félicitations.

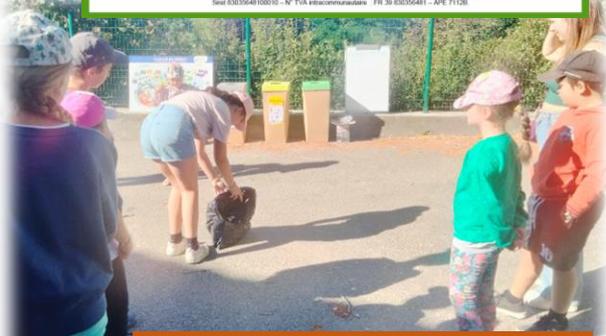
Fait à Guillestre
Le 26 septembre 2023

Sylvain Maisonneuve
Maître-Composteur

Benoît Pirongneau
Gérant

GENS DES HAUTS - 536 route du Plan de Phacy - 05060 Guillestre - SCOP au capital variable
SIRET 83203448300010 - N° TVA intracommunautaire FR 30 832034481 - APE 7112B

Visite Centre de Tri de Manosque



Animations scolaires

Drive in aux Trois Lacs



CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m ³	115
	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	226
	Colonnes aériennes 4 et 5 m ³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m ³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux
Biodéchets*	Composteurs individuels	68 composteurs distribués en 2023/ 112 en 2022 /160 composteurs vendus en 2021/ 54 en 2020

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2020 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023)

Code	Libellé	Population légale 2020 (= population municipale)
04150	Piégut	204
04234	Venterol	226
05011	Avançon	428
05017	La Bâtie-Neuve	2619
05018	La Bâtie-Vieille	335
05022	Bréziers	242
05050	Espinasses	830
05084	Montgardin	463
05113	Rambaud	395
05115	Remollon	462
05121	Rochebrune	179

05124	La Rochette	483
05127	Rousset	188
05140	Saint-Étienne-le-Laus	293
05171	Théus	218
05176	Valsерres	271
Total CCSPVA		7836

Flux	Population desservie
Déchets non recyclables (OMR)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 836 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 836 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Charges (3 141 habitants) soit au total 10 977 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaiffaire (143 habitants) soit au total 7 979
Composteurs individuels ou partagés	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 836 habitants

Convention pour l'accès de la commune de Charges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans, renouvelée pour la même durée, soit jusqu'au 31/12/2024

Convention pour l'accès de la commune de Bellaiffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1^{er} janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020, puis renouvelée.

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en Apport Volontaire	Nombre et type de contenants disponibles	Tonnage collecté en 2023
Déchets non recyclables	115 colonnes aériennes et semi-enterrées	1431 t
Emballages	109 colonnes aériennes et semi-enterrées	278 t
Papiers	55 colonnes aériennes et SE	116 t
Verre	62 colonnes aériennes et SE	289 t
Cartons AV	31 colonnes aériennes	61 t
Biodéchets	13 sites de compostage partagé	380 t détournées des OMR

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
DECHETS NON RECYCLABLES	
Une fois par semaine toute l'année / 4 tournées par semaine	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valsерres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année/ 4 tournées par semaine	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale/ 1 tournée supplémentaire en été	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes/ 3 tournées par semaine	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valsерres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol
BIODECHETS	
1 campagne de récupération du compost mûr au printemps	
1 campagne de récupération du compost mûr à l'automne	

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

Ce qui change au 1^{er} avril 2021



DÉCHÈTERIE d'AVANÇON
La Plaine 05230 AVANÇON
☎ 06 47 71 91 43

Venir 15 min. avant la fermeture du site

➔ Nouveaux horaires à l'année !

➤ LUNDI, MARDI
➤ JEUDI, VENDREDI
➤ SAMEDI

9h - 12h / 13h30 - 17h30



➔ Badge d'accès obligatoire pour les ARTISANS, ENTREPRISES DU BÂTIMENT, des TRAVAUX PUBLICS et de l'ENVIRONNEMENT







www.cc-serreponconvaldavance.com

Ce qui change au 1^{er} avril 2021



DÉCHÈTERIE de THÉUS
La Plaine 05190 THÉUS
☎ 06 77 90 98 62

Venir 15 min. avant la fermeture du site

➔ Nouveaux horaires à l'année !

➤ LUNDI
➤ MERCREDI
➤ VENDREDI

14h - 17h30

➤ SAMEDI

9h - 12h
14h - 17h30



➔ Badge d'accès obligatoire pour les ARTISANS, ENTREPRISES DU BÂTIMENT, des TRAVAUX PUBLICS et de l'ENVIRONNEMENT







www.cc-serreponconvaldavance.com

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 102 points de collecte en apport volontaire multi matériaux.

Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

La suppression des bacs a permis de :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif était également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

L'année 2021 était l'année du démarrage de la collecte en régie : la CCSPVA s'est dotée des moyens matériels (achat de 2 camions) et humains (recrutement de deux chauffeurs) afin d'assurer en autonomie la collecte de l'ensemble des flux de déchets sur ses 16 communes.

L'objectif était là aussi, de maîtriser les coûts en se libérant d'une prestation privée dont le tarif augmentait significativement à chaque renouvellement de contrat.

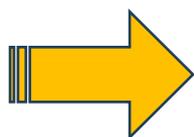
Ce passage en régie permet également d'avoir la main sur les tournées et leur organisation, et d'être plus réactifs pour offrir un service de meilleure qualité aux usagers.

Depuis 2022, le règlement de collecte intègre des prescriptions relatives à l'urbanisme : toute opération de construction de plus de 5 logements est soumise pour avis au Pôle Déchets qui peut imposer la mise en place de points de collecte complémentaires, ainsi que l'installation d'un point de compostage partagé.

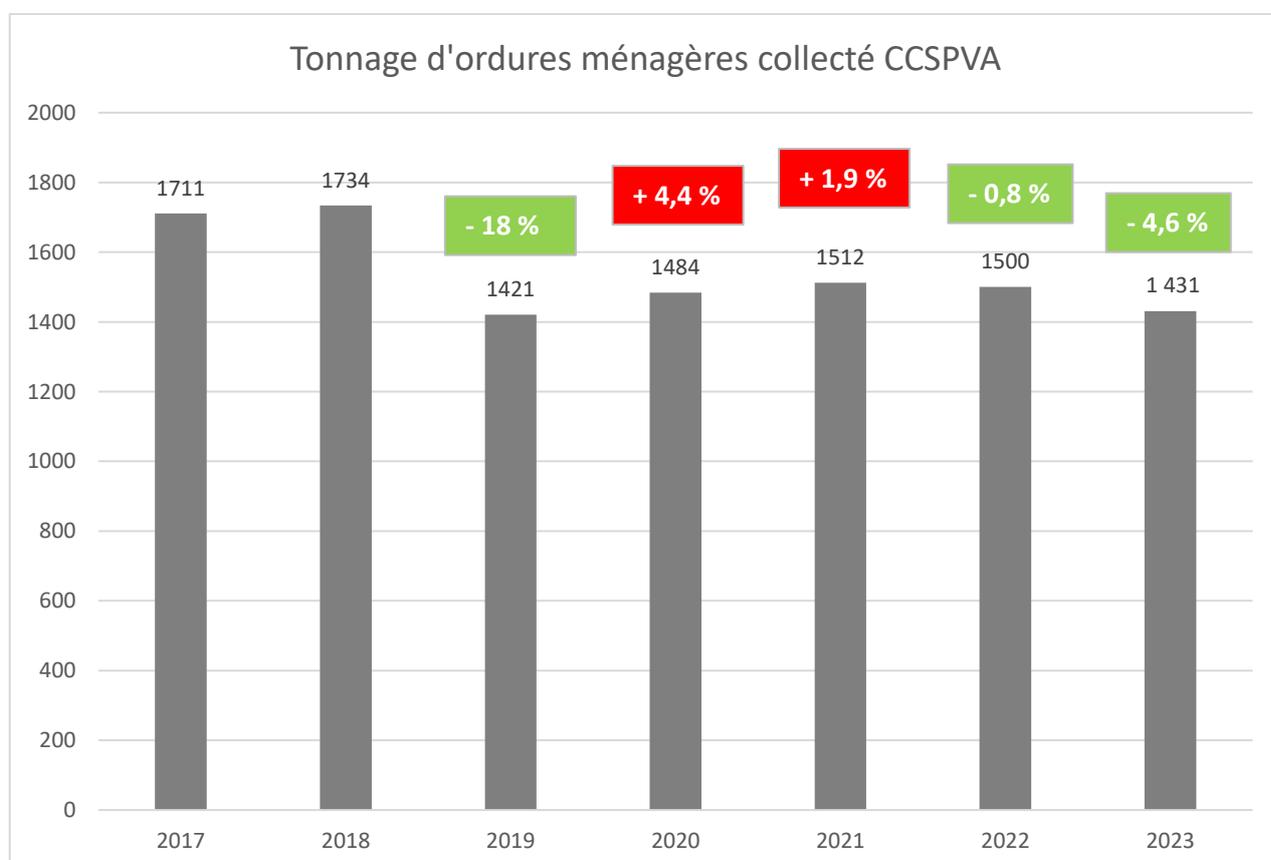
CHAPITRE 4 > La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

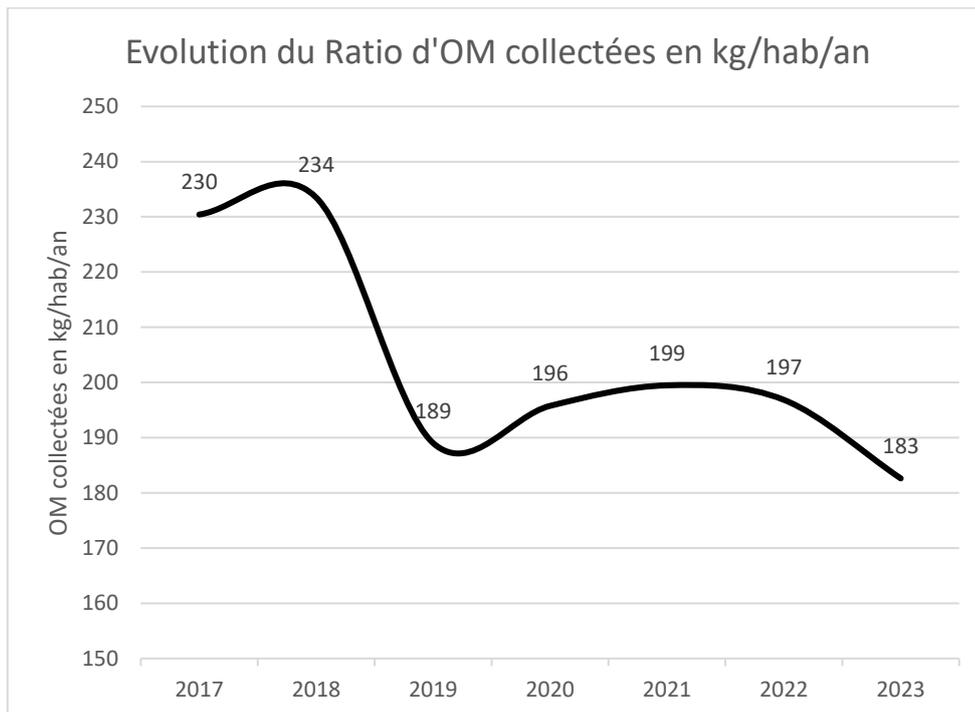
1 431 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2023 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 182 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2020 soit 7 836 hab).



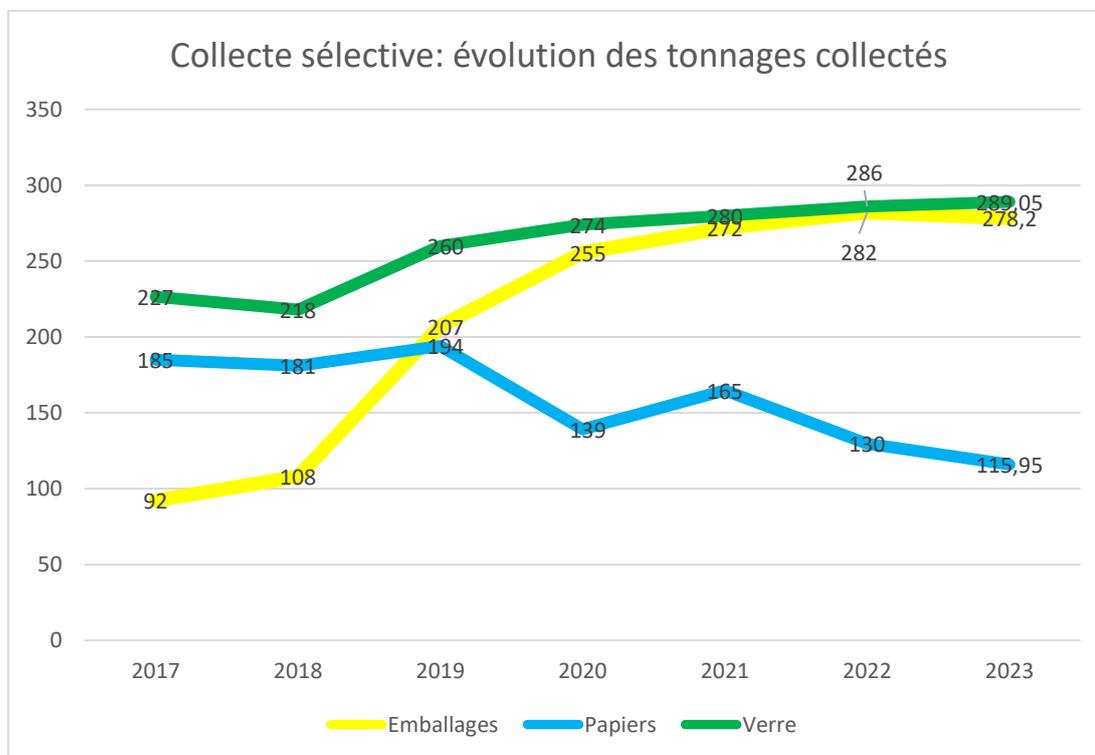
Après une forte diminution en 2019 liée à l'extension des consignes de tri à tous les emballages, **le tonnage de déchets non recyclables semble amorcer une lente diminution (-4.6% soit 69 t de moins en 2023) mais tout de même 300 t de moins sur 5 ans (-17% sur 5 ans)**



Le nombre de kilos collectés par habitant s'établit à 183 kg/hab/an, et poursuit sa diminution.



4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)



Le tonnage d'emballages collecté se stabilise avec un ratio de 35.5 kg/hab/an.

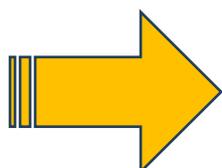
En 2023, le tonnage de refus augmente encore : 88 t de déchets triés dans la colonne jaune ont repris le chemin du centre d'enfouissement du Beynon, après avoir été transportés jusqu'à Manosque et triés...

Soit un taux de refus de plus de 30%, ce qui n'est pas acceptable.

Sur 2022, le refus représentait 73 t sur les 282 t collectées soit un taux de près de 26% en légère diminution par rapport à 2021 (-2%)

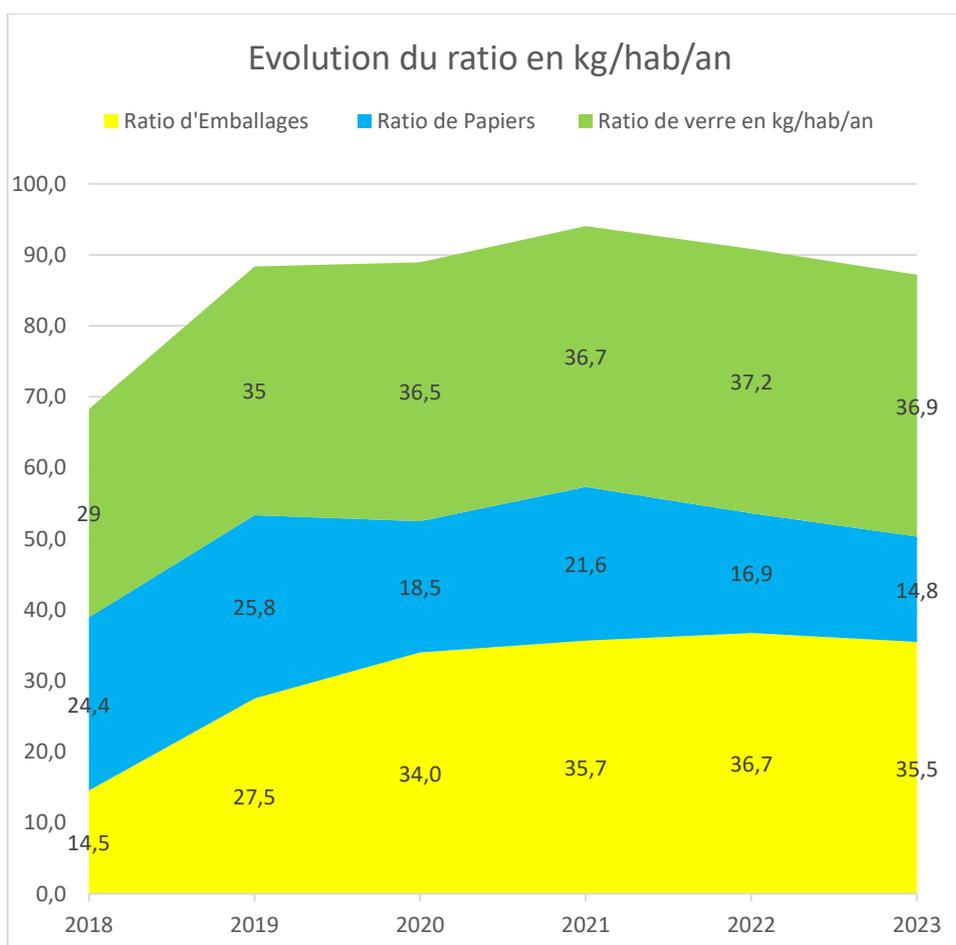
Le tonnage de verre (289 t) est stable.

Le tonnage de papier poursuit sa baisse avec 15 t de moins collectées en 2023 (-40% de papier collecté en 4 ans)



La qualité du papier demeure problématique, avec un mélange récurrent avec d'autres matériaux (sacs d'emballages notamment) entraînant un déclassement systématique en Gros de magasin (qualité inférieure) et un taux de refus qui est passé de 5% à 10%.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.



4.3/ Déchets collectés en déchèteries

Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 880 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

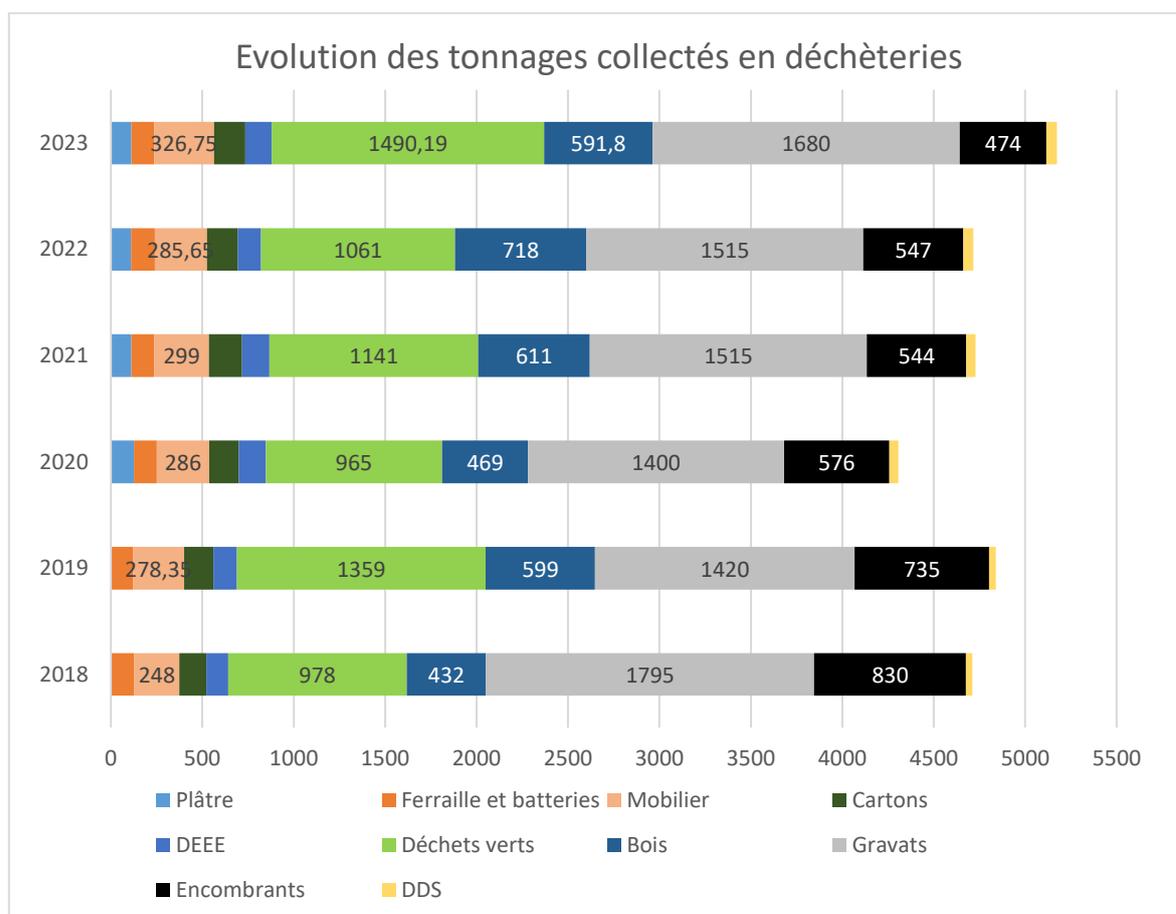
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2023

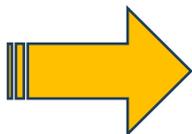
Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2023 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	117 595 €	31/12/2026
Plâtre	GROS ENVIRONNEMENT La Mûre	19 778 €	30/04/2024
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	0 €	31/12/2024
Cartons Déchèteries	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	14 255 €	31/12/2024
Cartons PAV Transport	MATHERON	4 728 €	31/12/2024
Cartons PAV Tri et conditionnement	Véolia	2 444 €	31/12/2024
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	SPUR ALPES ENVIRONNEMENT	44 055 €	31/12/2024
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	12 027 €	31/12/2024
Poussée déchets verts	GUIGUES (Théus)	2 675 €	Paiement sur devis
Broyage des déchets verts et du Bois	04 RECYCLAGES	29 497 €	31/12/2024
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	RECYTEC ENVIRONNEMENT	52 424 €	31/12/2024

PRESTATIONS GRATUITES			
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	SPUR pour ECO DDS	Agrément national, durée indéterminée	
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	Agrément national, durée indéterminée	
MOBILIER, Jeux Jouets, Bricolage Jardinage >80cm	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMAISON	Agrément national	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour Ecosystem	Agrément national/ Convention 2022-2027 avec Ecosystem	
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Agrément national	

Ampoules Néons	RECYLUM-ECOSYSTEM	Agrément national
Cartouches d'encre	PRINTERREA	Convention 5 ans 07/04/2021 au 06/04/2026
Piles	COREPILE	Agrément renouvelé automatiquement
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	QUATRA FRANCE	Convention du 01/01/2022 1 an, renouvelée tacitement
Huile moteur	FAURE	Agrément national/ Convention du 01/01/2021 pour 3 ans , soit 31/12/2023
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Articles de sport et loisirs et bricolage jardinage thermique	VAR METAUX pour Ecologic	Agrément national

4.3.2 Tonnages collectés et évolution

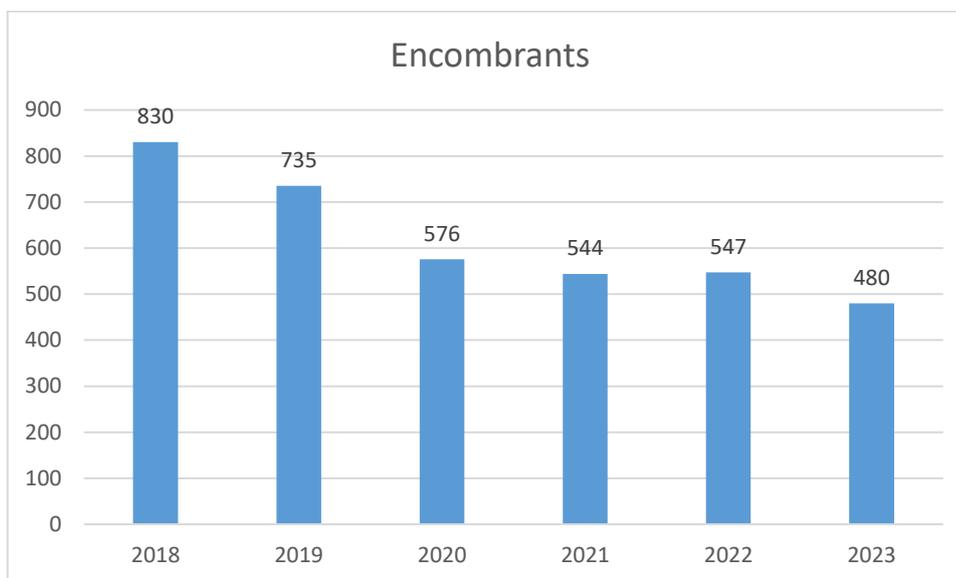




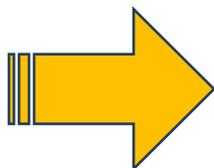
Les tonnages globaux (principales filières) ramenés en déchèteries progressent de plus de 400 t pour dépasser les 5000 t (+ 10%)

LES FILIERES PAYANTES

Encombrants



Le tonnage d'encombrants diminue significativement en 2023, 480 tonnes collectées soit 67 t de moins qu'en 2022 (-12%)



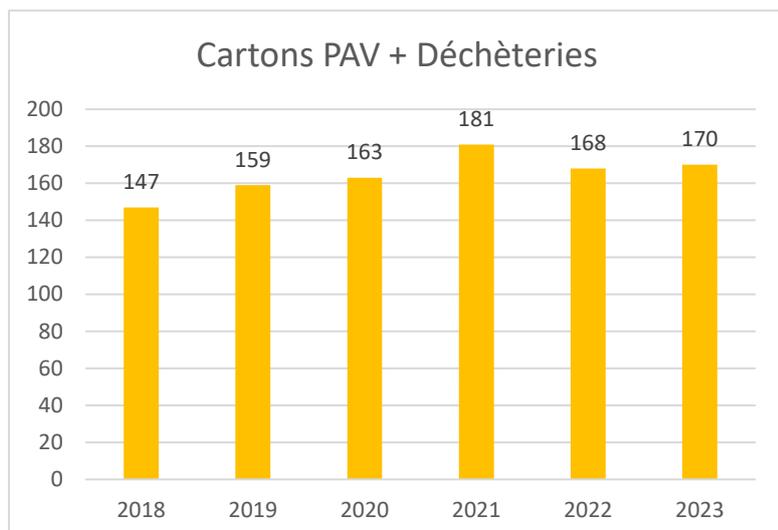
**En 5 ans, le tonnage d'encombrants a diminué de 42%
Ce sont 350 t de moins enfouies au site de Ventavon.**

Cette évolution s'explique par le maintien de l'interdiction de dépôt de fenêtres pour les professionnels, le fonctionnement de la filière « Plâtre » depuis 2020 qui a permis de détourner plus de 100 tonnes de l'enfouissement et d'en assurer le recyclage. Une vigilance accrue des agents permet également d'éviter davantage d'erreurs de tri. En 2023, le démarrage des filières REP Articles de bricolage et de jardin (thermique et non thermique), Jeux Jouets et Articles de Sports et Loisirs a permis de recycler davantage d'objets auparavant enfouis.

Ferrailles

Le tonnage de ferraille-batteries est stable avec 125 t collectées en 2023.

Cartons

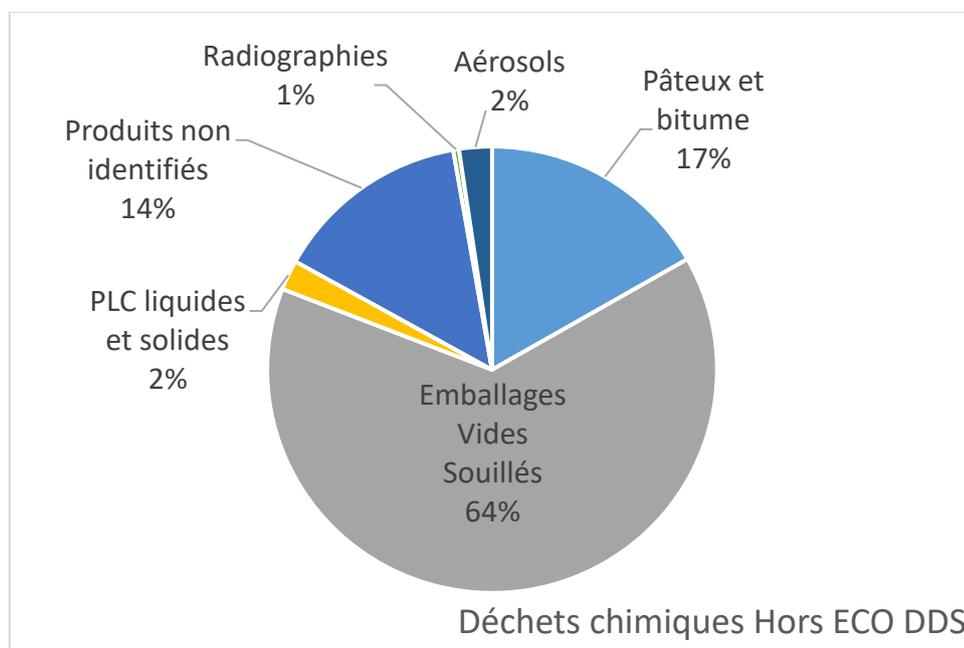


Le tonnage de cartons reste stable après une diminution significative en 2022 (- 13t) alors qu'il était en progression constante depuis 4 ans.

Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

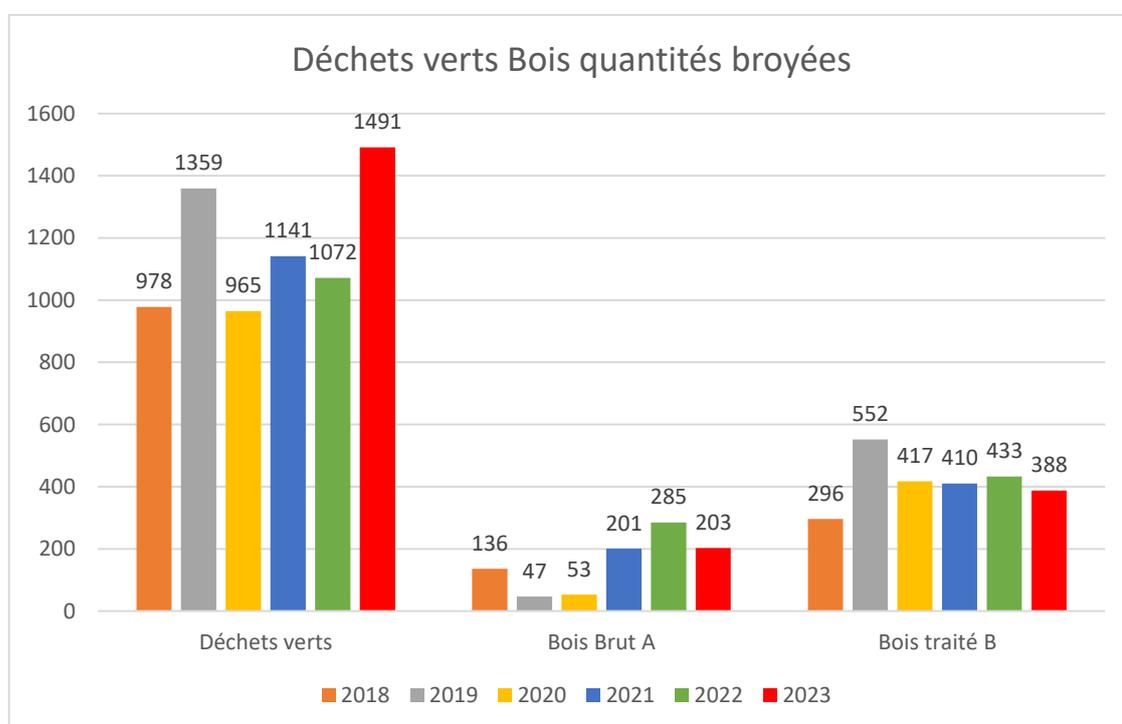
41 t ont été collectées en 2023, tonnage en progression + 4t , dont 64 % sur le flux « Emballages Vides Souillés ».



Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2022	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	836	225	306
Théus	236	60	128
Total	1 072	285	434
Tonnages 2023	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	1165	160	317
Théus	326	43	71
Total	1491	203	388

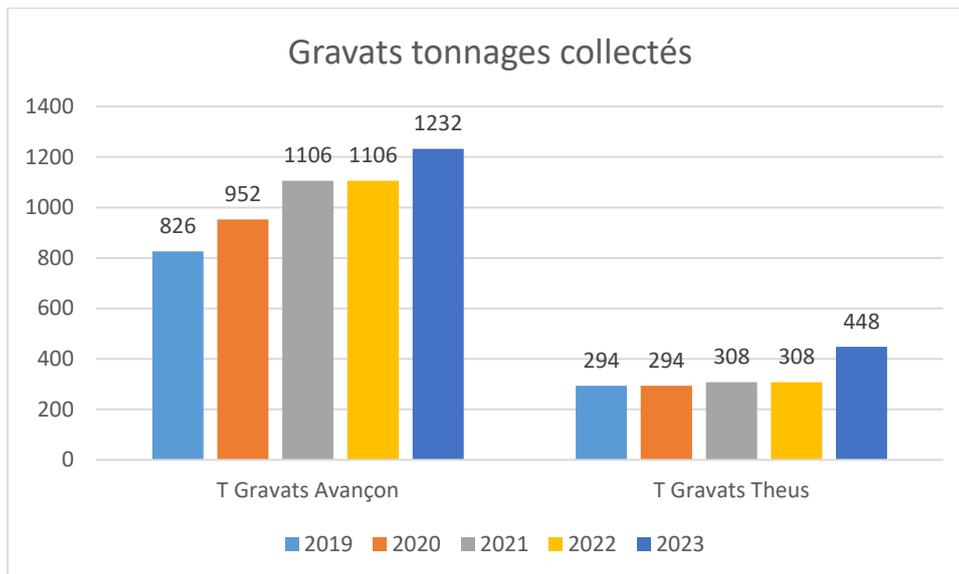


Le tonnage de déchets verts broyés connaît une progression très importante, de près de 40%, soit 419 t de plus qu'en 2022.

Les tonnages de Bois A et B sont relativement stables, plutôt en diminution.

Gravats

120 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1700 t de gravats. Ce tonnage est en progression également. (+ 266 t, +19%).



Huiles moteur



La collecte de ces huiles est redevenue gratuite en 2022
 8 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux déchèteries en 2023, soit 2 048 l

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

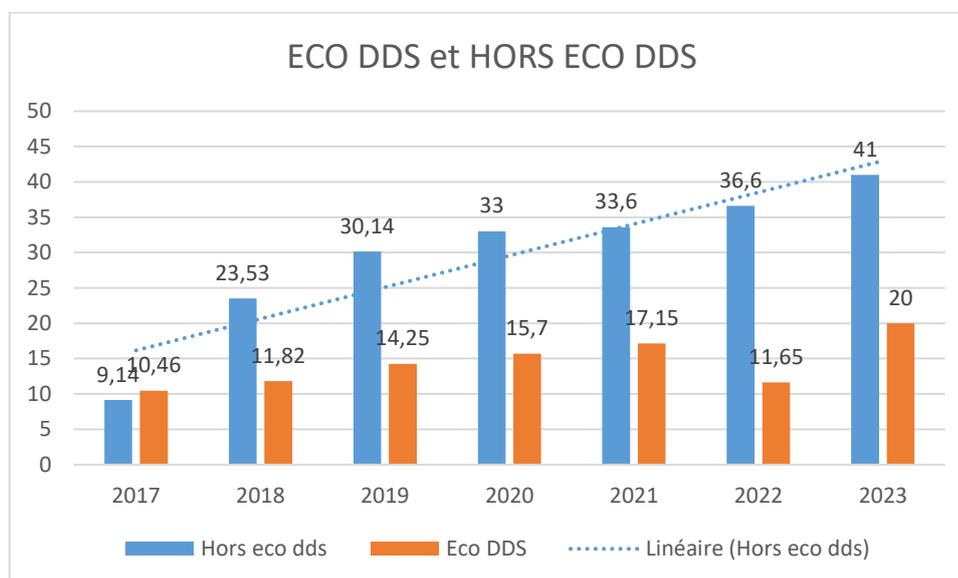
EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

EcoDDS - Déchets Diffus Spécifiques des ménages
 CONSIGNES DE TRI EN DÉCHETTERIE

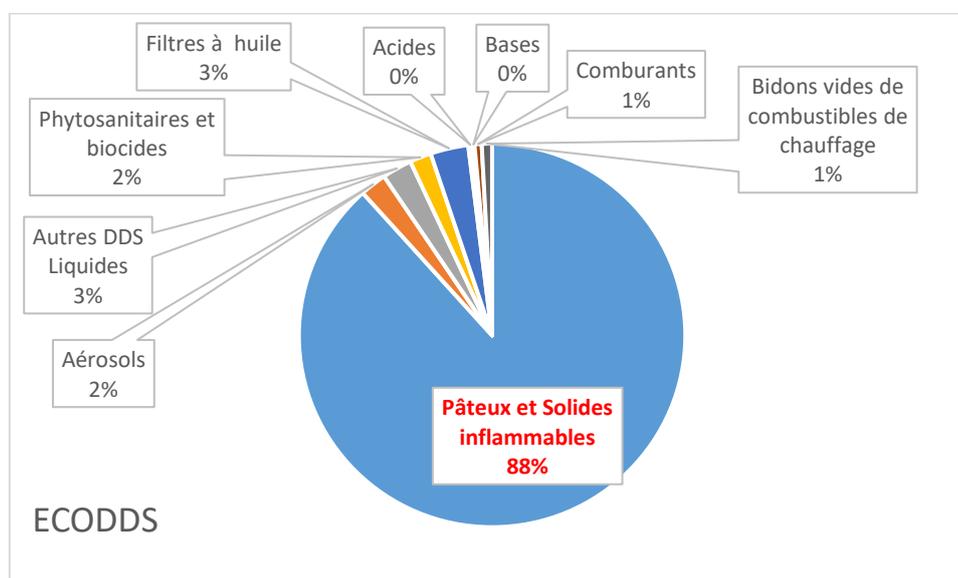
Périmètre EcoDDS			Hors périmètre EcoDDS
<p>Acides</p>	<p>Bases</p>	<p>Aérosols</p>	<p>Débris de gravats, métaux, moules (diffuseurs, pompes...)</p> <p>Produits de construction (ciment, plâtre, mortier, colle, produits de rénovation, etc.)</p> <p>Produits non usagés</p> <p>Hydrocarbures, produits chimiques industriels</p> <p>Carburants de gaz, ardoirs, bombes aérosols, produits de nettoyage, décapants, etc.</p>
<p>Phytosanitaires & Biocides</p>	<p>Combustants (autres huiles)</p>	<p>Autres DDS liquides</p>	
<p>Filtres à huile de voitures</p>	<p>Pâteux</p>	<p>DDS vidés</p>	
<p>Tout emballage de DDS vide ou souillé correspondant à la liste produits est entré au conditionnement maximal (ex : interdit aux bidons d'huile)</p>			

20 t de déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2023

Les tonnages de déchets dangereux récupérés en déchèteries sont en constante progression.

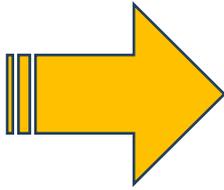


La répartition par flux des ECODDS est la suivante (9 flux au total) :



Les pâteux (peintures, vernis, colles....) constituent la très grande majorité des dépôts.

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité



120 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2023 soit un tonnage de 327 t, en nette progression **par rapport à 2022 (+14% soit 41 t de plus)**
Cela peut être imputé au démarrage des filières ABJ Articles de Bricolage et de jardinage, et Jeux Jouets, ainsi qu'à la pris en compte des textiles et tapis dans cette benne .

ecosystem

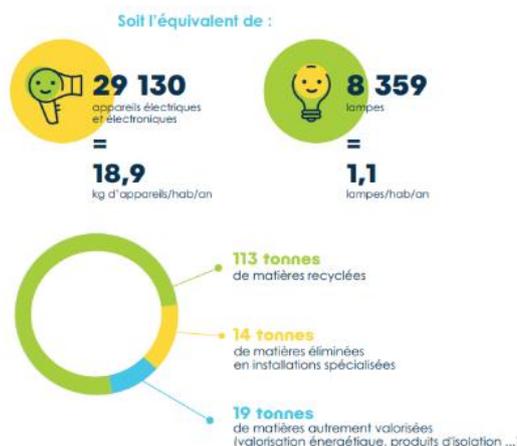
ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.

Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

Extrait rapport développement durable 2023 Eco System

146.2 t de DEEE ont été collectées en 2023 sur les deux déchèteries de la CCSPVA (+ 15 % par rapport à 2022) **soit une performance de 18.9 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (12.1 kg/hab/an), régionales (5.7 kg/hab/an) et nationales (6.4 kg/hab/an).**

0.8 t de lampes collectées en 2023 (+ 203.7 %)



VOTRE BILAN 2023

Votre contribution à la collecte en 2023

Votre 1^{er} collecte date du : 22/09/2008

	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
GEM HF	53,9	69,6	+29,1%	1 318
GEM F	22,4	26,3	+17,2%	496
ÉCRANS	10,1	9,6	-5,2%	814
PAM	40,4	39,8	-1,5%	26 502
LAMPES	0,3	0,8	+203,7%	8 359
TOTAL	127,2	146,2	+14,9%	37 489



Vous avez collecté en 2023



29 130 appareils



8 359 lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchèteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".



856 kg de piles et petites batteries récupérées en 2023 sur les deux déchèteries, tonnage en forte diminution depuis 2 ans

Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de 16 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)



ADIVALOR®

La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en

amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques sont commandés et distribués gratuitement tout au long de l'année, en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

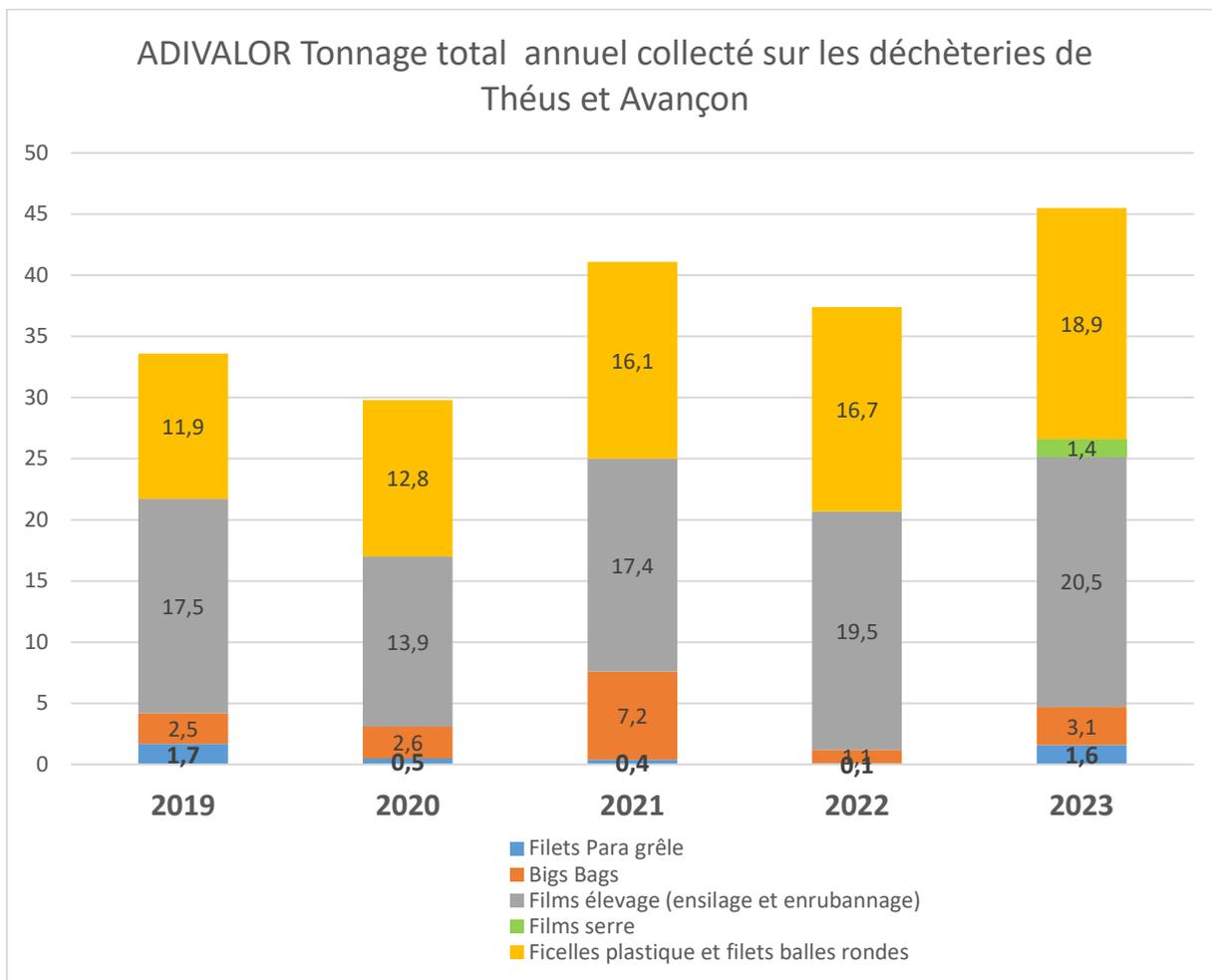
En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubbannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes. Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

Depuis 2019, la collecte concerne 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

5 flux sont collectés sur Avançon et 7 sur Théus :



En 2023, ce sont ainsi 46 tonnes de plastiques agricoles qui ont pu être orientées vers les filières de recyclage (tonnage en progression)



ESPACES REEMPLOI

Déchèterie d'Avançon : fin du partenariat avec la ressourcerie d'embrun

Le partenariat avec la ressourcerie d'Embrun a pris fin au printemps 2023, en raison de l'éloignement des deux sites et des frais engendrés par la collecte.

Désormais, le caisson du réemploi « Je trie, je troque » est accessible à tout un chacun, il permet de déposer ou de prendre tout objet en bon état.

Déchèterie de Théus :

Un espace de « donnerie » /récupération » a été mis en place dans le local attenant au local gardien. Il est ouvert et en accès libre pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDEES POUR LA RECUPERATION DES VELOS



Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'association Mobil'idées, et renouvelée en 2020 et 2021. En 2023, la convention a été renouvelée pour l'année.

Le nombre de vélos récupérés a encore progressé en 2023 : 124 sur Avançon et 49 sur Théus
173 vélos ont ainsi été récupérés au total sur les déchèteries de Théus et Avançon.

La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.



L'association a également animé à l'automne, 3 ateliers de réparation (1 sur Espinasses et 2 sur La Bâtie-neuve), qui ont regroupé une quinzaine de personnes au total.

4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA, lauréate du programme LIFE IP SMART WASTE, a bénéficié sur la période 2021-2023 de financements européens, nationaux et régionaux pour développer sa stratégie de gestion des déchets organiques. Ce dispositif est prolongé d'un an. (enveloppe globale de 310 000€ sur 4 ans)

Rappel : la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

Trois volets dans ce déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la CCSPVA :

- Gestion domestique et compostage individuel
- Compostage partagé
- Compostage en établissements

Gestion domestique et compostage individuel

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par l'agent chargé de mission. Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et en déchèterie.

En 2023, 68 composteurs ont été distribués. Ainsi depuis le début du programme LIFE en 2021, ce sont plus de 400 composteurs qui sont en place sur le territoire.

Compostage partagé

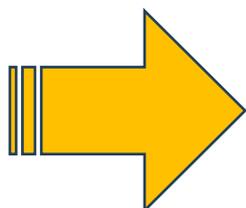
Fin 2023, le territoire compte 12 sites partagés dont un hybride partagé/établissement au belvédère de Rousset.

L'expérimentation de compostage partagé en site touristique lancée sur la base nautique des 3 lacs ne s'est pas révélée pertinente. Le site a été retiré.

Compostage en établissement

19 entreprises participent à la démarche du compostage.

Une veille est maintenue sur les nouvelles entreprises qui s'établissent sur le territoire intercommunal afin de proposer un accompagnement lorsqu'il est pertinent.



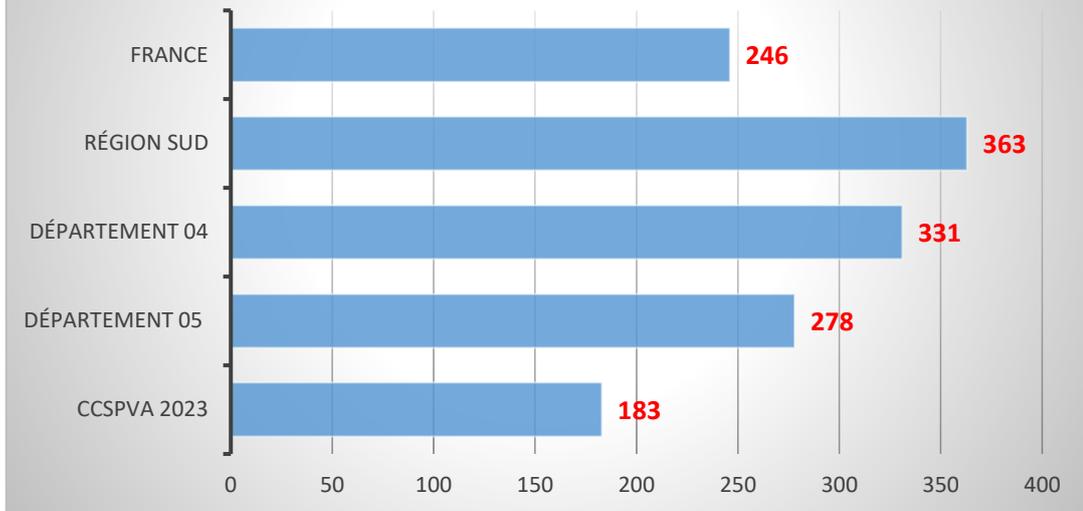
Le bilan du Programme LIFE IP SMART WASTE est plus que positif : les objectifs de traitement des biodéchets/déchets verts ont été dépassés : 300 t/an prévues contre près de 700 t réalisées
Au 1^{er} janvier 2024, 100% des habitants de la Communauté de communes disposent d'un moyen de détournement des biodéchets des OMr.

4.5/ Les performances de collecte (ratios)

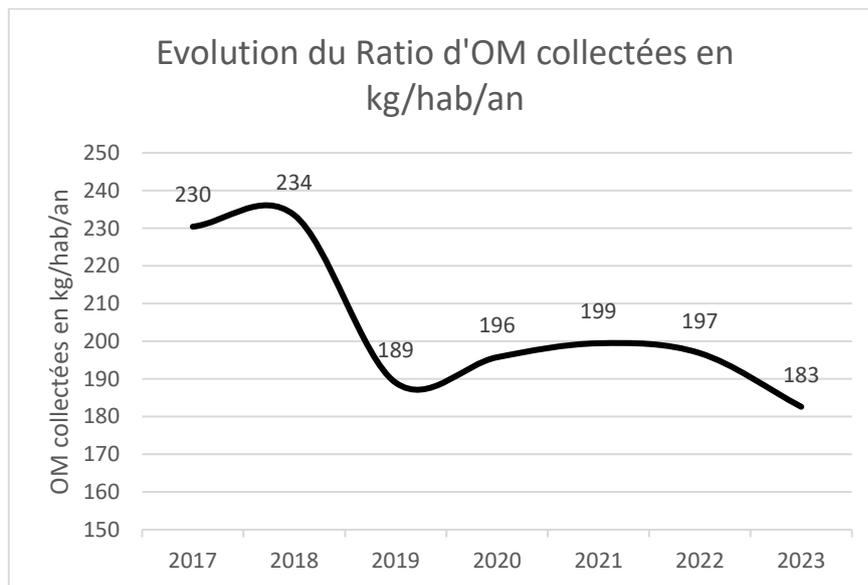
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Comparaison des ratios d'OMR collectées en kg/hab/an

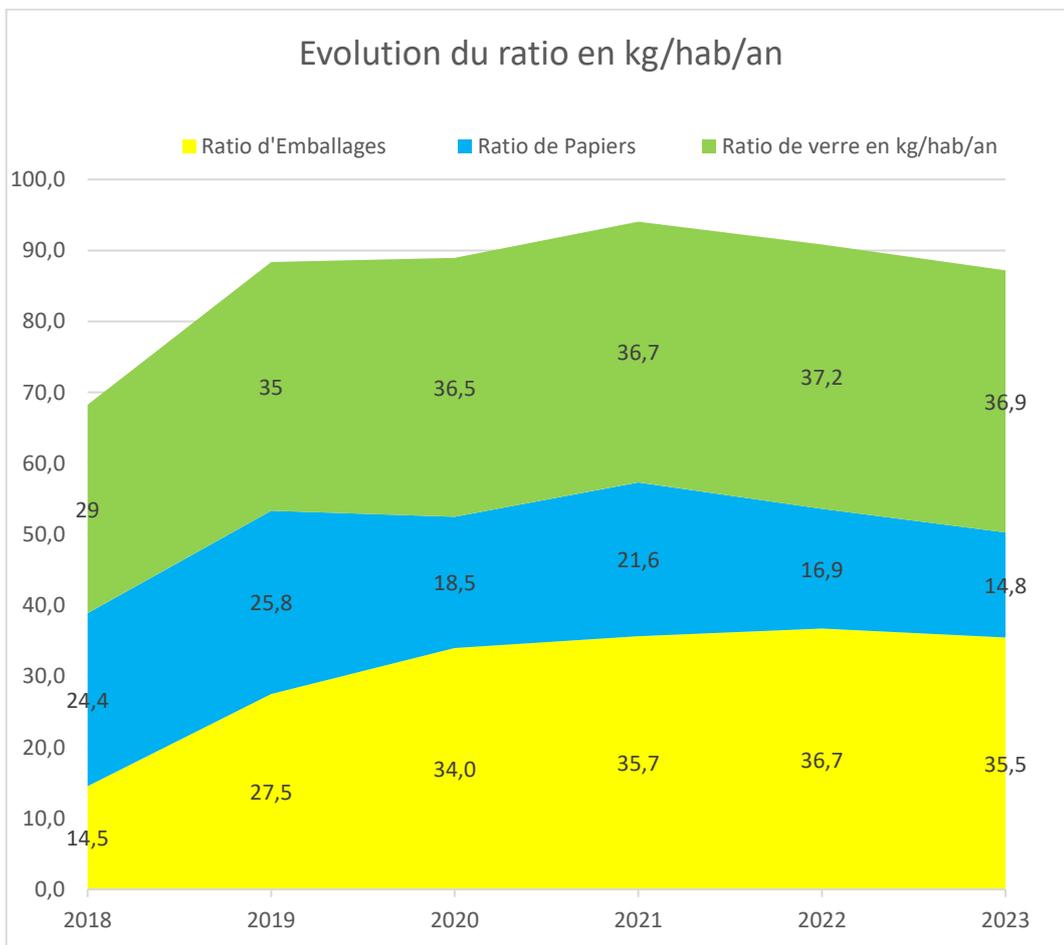
(source: Observatoire Régional des Déchets 2021)



Le ratio des OMR de la CCSPVA (183 kg/hab/an) reste très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux .



4.5.2/ Sur la collecte sélective

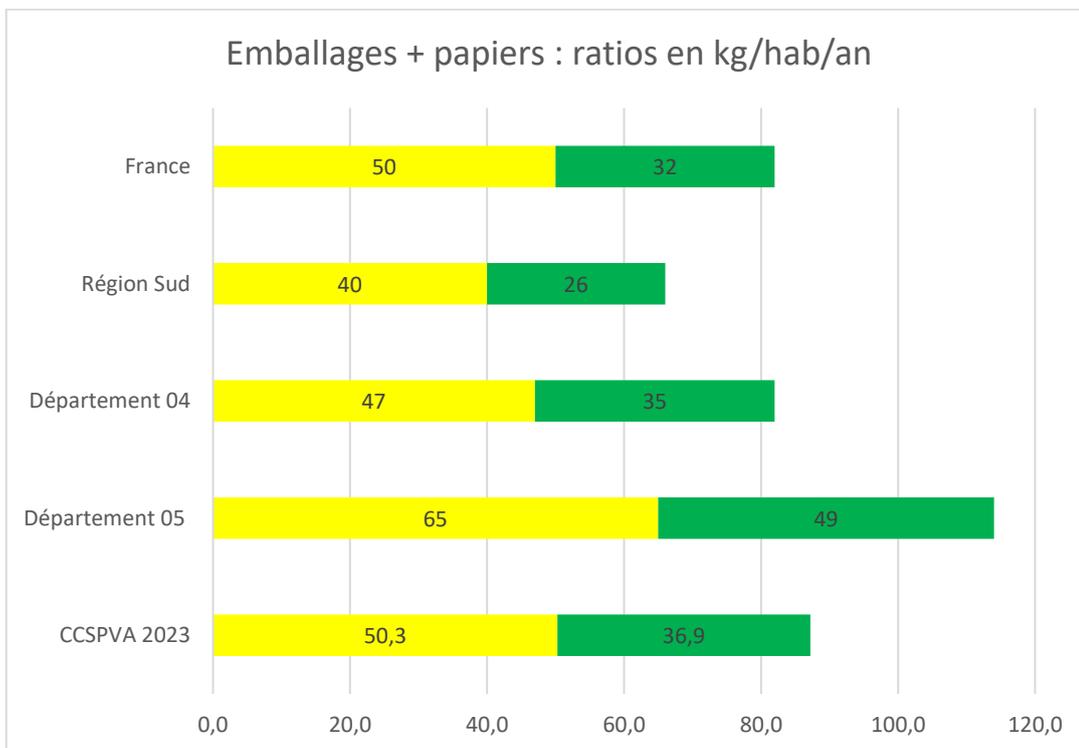


Le ratio d'Emballages (35.5 kg/hab/an) amorce un léger fléchissement.

Le ratio Verre est à 36,9 kg/hab/an, stable par rapport à 2022

Le ratio Papier poursuit sa baisse (14.8 kg/hab/an)

Les ratios de la CCSPVA restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux. Les ratios élevés dans le département 05 sont à pondérer en fonction des fortes variations saisonnières de population, qui ne sont pas prises en compte.

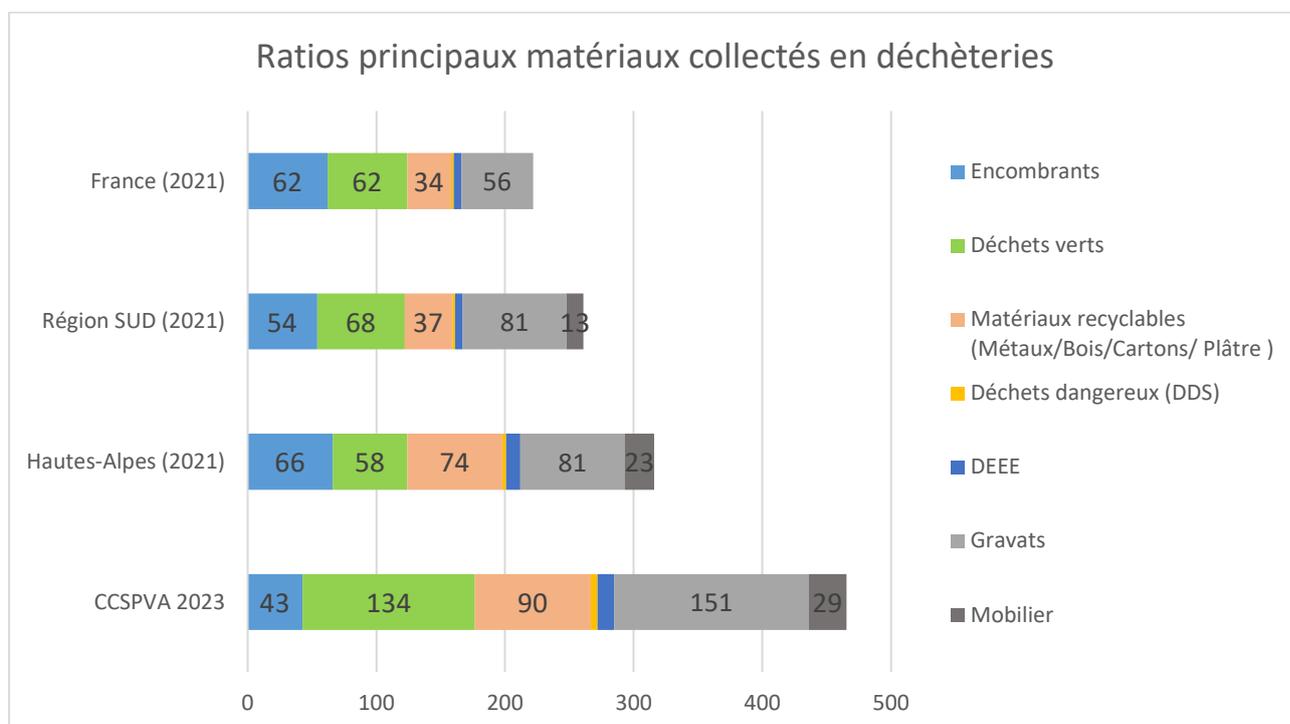


4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

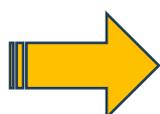
Les principaux déchets collectés sur les déchèteries de la CCSPVA représentent plus de 460 kg/hab/an.

Ratios kg/hab/an	CCSPVA 2023	Hautes-Alpes (2021)	Région SUD (2021)	France (2021)
Encombrants	43	66	54	62
Déchets verts	134	58	68	62
Matériaux recyclables (Métaux/Bois/Cartons/ Plâtre)	90	74	37	34
Déchets dangereux (DDS)	5	3	2	2
DEEE	13	11	6	6
Gravats	151	81	81	56
Mobilier	29	23	13	
Total	465	322	261	242

Source ORDEC Tableau de bord DMA 2021 page 46



Le ratio de la CCSPVA est largement supérieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux, et ceci, sur tous les flux, hormis sur le flux Encombrants, pour lequel le ratio CCSPVA (50 kg/hab/an) est bien inférieur aux ratios cités précédemment.



A noter un taux de captage important sur la CCSPVA des gravats (151 kg/hab/an) , ainsi que des déchets verts (134 kg/hab/an)

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

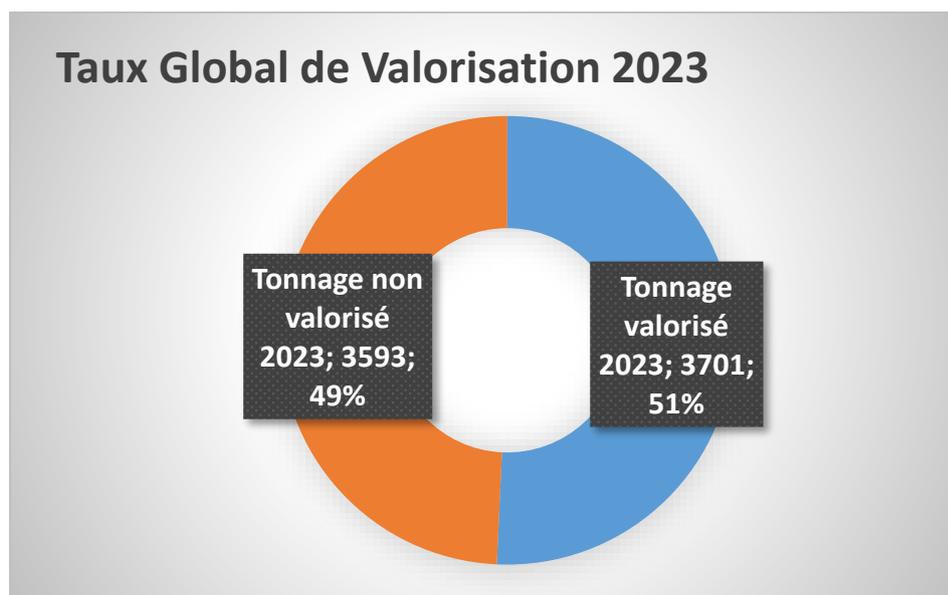
Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition directe vers le repreneur verrier

Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts, Bois A et Bois B : broyage	04 Recyclage 04600 Saint-Auban
Déchets verts : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Mélange avec boues d'épuration/ Epanchage agricole
Bois non traité classe A : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Fabrication de panneaux de particules (Filière italienne)
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villeurbanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	FAURE, usine à Berre-l'Etang/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	QUATRA, usine à LOKEREN (Belgique) et Montpellier / Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

5.2/ Bilan du traitement des déchets

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectés en 2022)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière ou énergétique (détail du calcul en annexe).

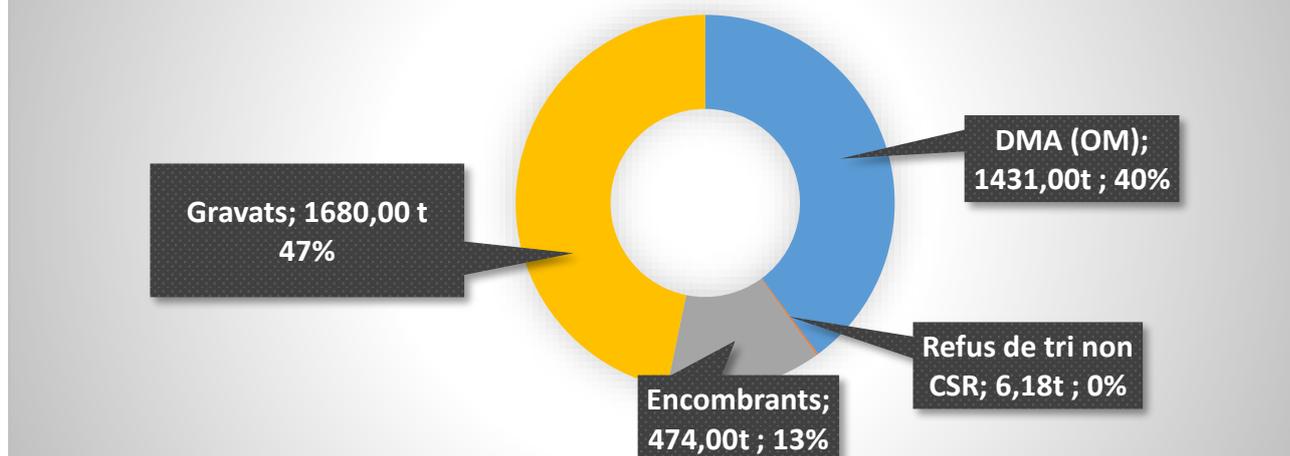


Le TGV 2022 progresse de 3% (51%) grâce à la valorisation d'une grande partie des refus issus de la collecte sélective en CSR.

Tonnages comptabilisés pour calcul du TGV : OMR+ collecte sélective+ encombrants+ ferraille- batteries+ cartons+ déchets verts+ bois + mobilier+ D3E+ DDS (éco et hors-éco) +plâtre + GRAVATS



Détail des déchets non valorisés en 2023

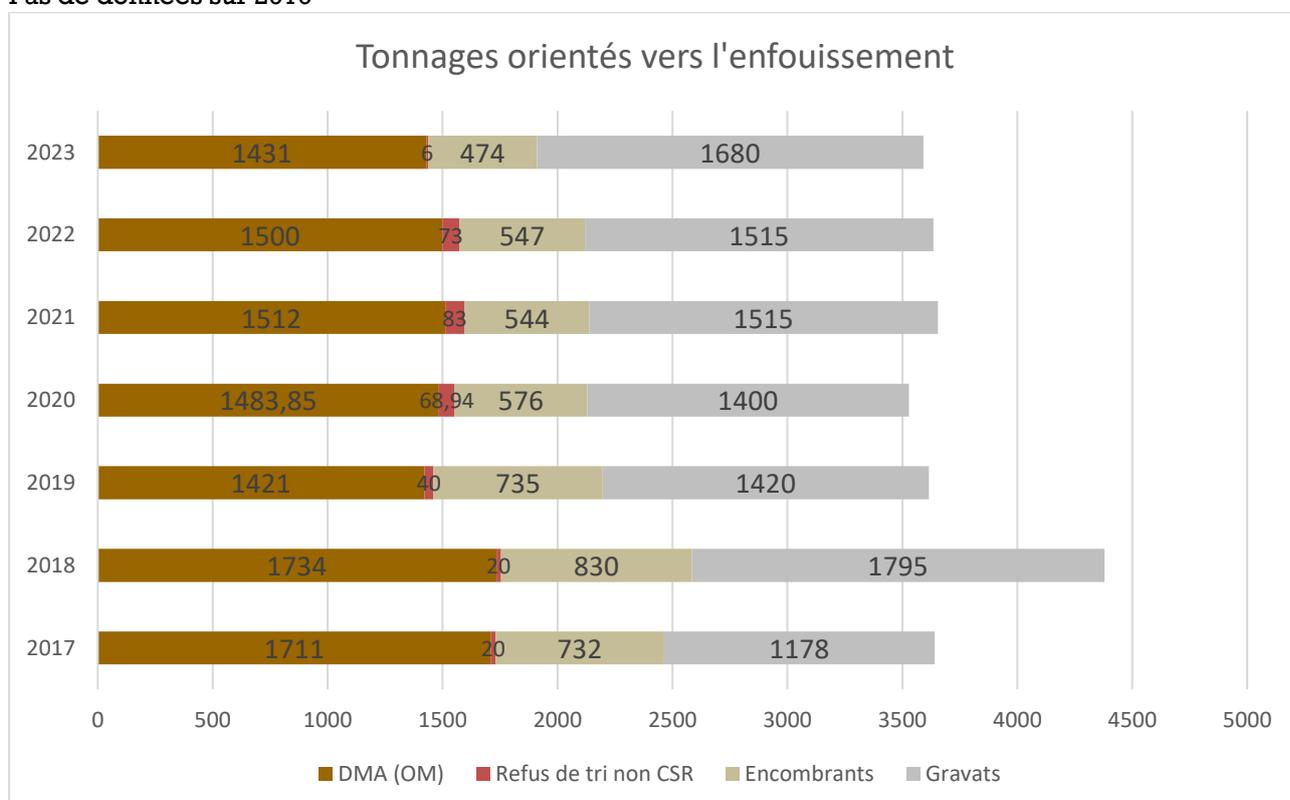


Les proportions des différents déchets non valorisés restent les mêmes qu'en 2021. Les gravats représentent une part très importante des déchets non valorisés (47 % en 2022). **Trouver une solution de valorisation pour ce flux aurait un impact direct sur ce TGV.**

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

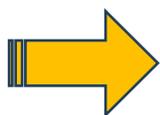
Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010



Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 584 t.

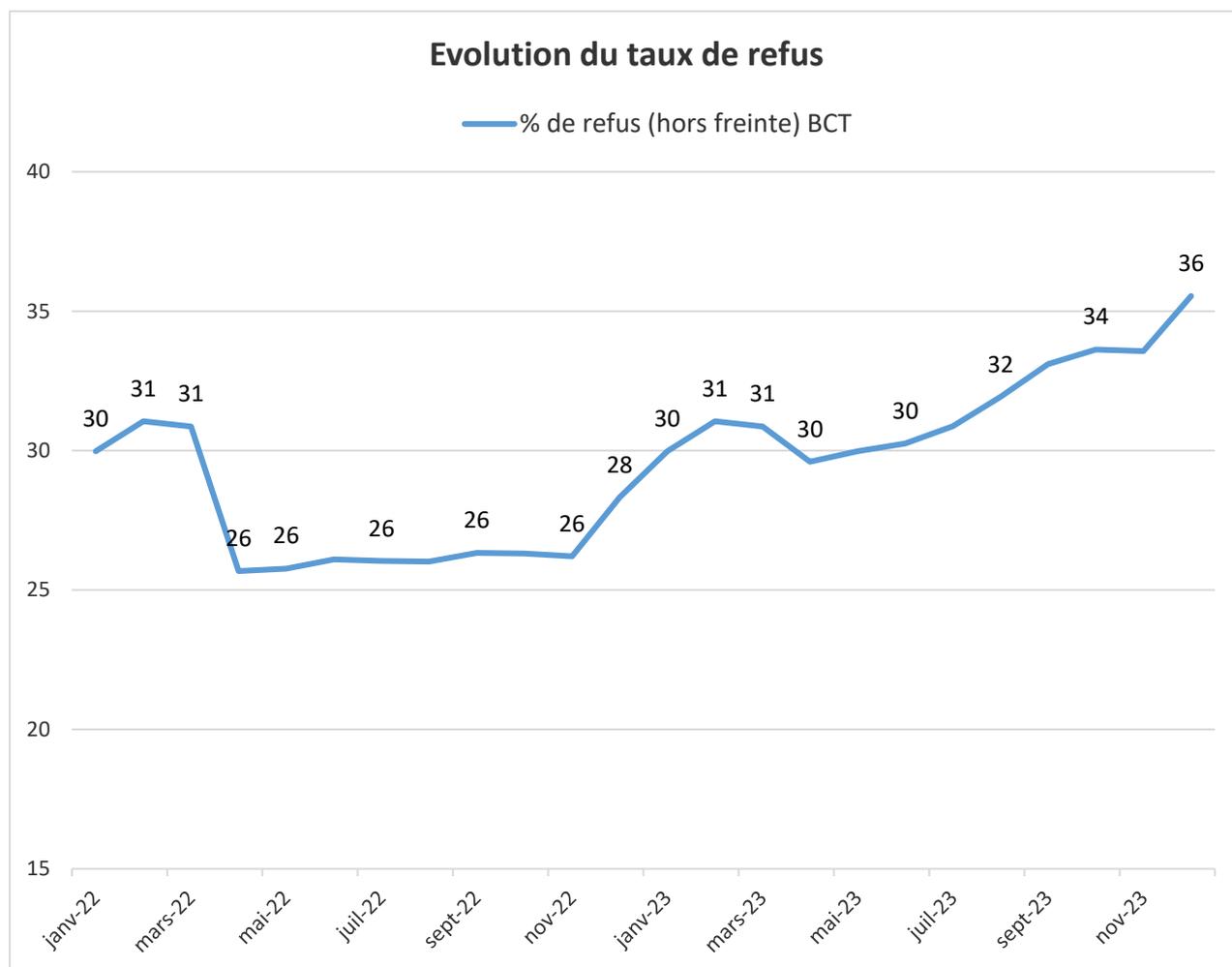
En 2021, le tonnage mis en installation de stockage se stabilise (+ 10 t par rapport à 2020)



Depuis 2 ans, le tonnage de déchets non recyclables mis en installation de stockage tend à diminuer légèrement : -2% soit - 63 t.

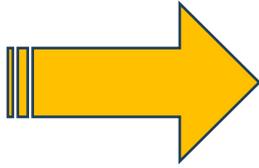
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

88 t sur les 278 t d’emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente plus de 30% , taux reparti à la hausse depuis novembre 2022



Ces 88 t sont des « erreurs de tri » commises par les habitants, ou des refus de process (matières intégrées aux consignes de tri mais non encore prises en charge par le centre de tri) qui finissent à l’enfouissement, au lieu d’être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables.



La CCSPVA assiste désormais et depuis septembre 2021 à chacune des caractérisations, afin d'identifier les erreurs de tri et de pouvoir communiquer de manière plus ciblée. Les résultats montrent un geste de tri globalement acquis : les refus correspondent en très grande majorité à des objets (plastique, textiles, matériaux...) qui n'ont rien à voir avec des emballages, à des imbriqués, et à des emballages jetés dans un sac. La CCSPVA envisage de remplacer les opercules des colonnes emballages par de plus petits opercules afin de limiter ces dépôts qui s'apparentent à de véritables dépôts sauvages. La CCSPVA est lauréate de l'appel à projet CITEO sur les refus de tri, qui va permettre de remplacer les opercules par de plus petits

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.

Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.

Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :

Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature

Lutter activement contre la pollution marine

Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région
Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution».

2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'écoconception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018 et s'achèvera le 31/12/2024. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

Dans ce cadre, la CCSPVA a été lauréate de l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2024).

Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.

CHAPITRE 6 > Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO₂), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7 > La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

La Commission Environnement s'est réunie à trois reprises en 2023.

Poursuite du programme LIFE

Finalisation du PLPDMA, réunions publiques, réunions CCES

Présentation du rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juillet 2023

Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : journal intercommunal

Communiqués de presse

Mise à jour régulière du site internet

Animation de la page Face Book

Vidéos sur le tri

7.2/ Suivi des réclamations

Une centaine de réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2023.

La majorité concernaient des aménagements- déménagements-vente.

PARTIE 2

LES INDICATEURS

ECONOMIQUES ET

FINANCIERS

CHAPITRE 8 > Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2023	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7836	7836	7836	7836	11 120	
Tonnage collecté	1 431	278	116	289	3 494	
Ratio CCSPVA kg/hab/an	183	50.3		37	314	584
Ratios nationaux (2021)	249	50		32	166	497
Ecart/ratios nationaux	-51	+4		+5	+125	+87
Evolution tonnage par rapport à n-1	-0.8 %	+ 4%	-21 %	+ 2%	-1 %	

Pour rappel

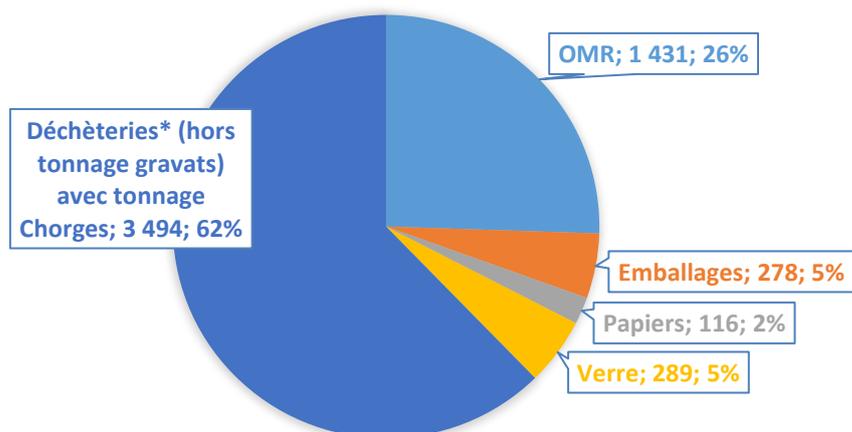
Année 2022	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 679	7 679	7 679	7 679	10 880	
Tonnage collecté	1 500	282	130	286	3 170	
Ratio CCSPVA kg/hab/an	198	54		37	291	580
Ratios nationaux (2020)	249	50		32	166	497
Ecart/ratios nationaux	-51	+4		+5	+125	+83
Evolution tonnage par rapport à n-1	-0.8 %	+ 4%	-21 %	+ 2%	-1 %	

Source ratios nationaux : ordeec

Rappel :

*Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, plâtre, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS

RÉPARTITION DES MATÉRIAUX COLLECTÉS EN 2023



8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2022	Montant annuel des prestations TTC 2023	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Traitement des OMR y compris TGAP	31/12/2023	264 111 €	270 735 €	+ 1 %
Alpes Assainissement	Tri et conditionnement collecte sélective	31/12/2023	102 073 €	109 000 €	+ 1 %
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2023	131 045 €	117 595 €	-10%
SPUR	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2023	35 817 €	44 055 €	+1 %
04 Recyclage	Broyage déchets verts et bois	31/12/2023	23 449 €	29 497 €	+1 %
Recytec Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2023	- 7 786 €	- 6 848 €	+ 1%
Recytec Environnement	Traitement Bois	31/12/2023	25 474 €	22 706 €	-11%
GROS Environnement + Véolia+ Matheron	Collecte et traitement des cartons	31/12/2023	19362 €	21 734 €	+1%

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Réalisations de l'exercice :

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Section d'exploitation CA*						
Dépenses	1 048 424 €	1 131 790 €	1 190 570 €	1 257 719 €	1 320 760 €	+ 4%
Recettes	1 071 447 €	1 213 795 €	1 335 906 €	1 313 279 €	1 341 000 €	+ 2%
Solde	+ 23 022 €	+ 82 004 €	145 336 €	55 560 €	20 286 €	-62%
Section d'investissement CA**						
Dépenses	180 894 €	216 244 €	1 011 053 €	314 506 €	267 000 €	
Recettes	242 758 €	574 665 €	974 796 €	479 958 €	229 000 €	
Solde	61 864 €	358 420 €	-36 257 €	165 451 €	-38 000 €	

* hors reports n-1

**hors reports n-1 et restes à réaliser

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Coût aidé TTC Matrice 2020	834 731 €
Coût aidé TTC Matrice 2021	793 140 €
Coût aidé TTC Matrice 2022	803 818 €
Coût aidé TTC Matrice 2023	928 914 €
Total REOM 2023 *	880 034 €

Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

Détail progression par flux de déchets

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les tarifs restent inchangés en 2023 par rapport à 2022.

Les tarifs 2023 sont les suivants

▪ POUR LES PARTICULIERS

Catégories	Tarification
Résidences principales	185 €
Résidences secondaires	185 €
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	85 €
Maison en travaux	185 €

▪ POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES ILLIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS

Catégories	Tarification
Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collègue	0,10 € par repas
Crèches	13 € par place
Maisons de retraite	100 € par lit
Mairies (population DGF)	1,10 € par habitant
Services publics	450 €
Chambre d'hôtes	3 € par lit
Tables d'hôtes	0,15 € par couvert
Gîtes ruraux, meublés tourisme	150 €
Campings	
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14 € par emplacement 0,12 € par nuitée
- Chalets, mobilis-homes et tentes équipées (type Safari)	30 €/unité 0,12 € par nuitée
Hôtels et restaurants	
- Part fixe	100 €
- Nuitée	0,11 € par nuitée
- Couvert	0,15 € par couvert

Sanctuaire Notre Dame du Laus - Nuitée - Couvert	0,11 € par nuitée 0,18 € par couvert
Commerces à vocation touristique ou multi activités	300 €
Commerces saisonniers alimentaires ou autres	115 €
Commerces permanents non alimentaires	150 €
Professions libérales et activités de services	100 €
Supérettes	955 €
Supermarchés	2 500 €
EDF-RTE	2 500 €
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €
Artisans et entreprises producteurs de bio-déchets	850 €
Artisans et entreprises hors BTP <i>Effectif compris entre 0 et 5</i> <i>Effectif compris entre 6 et 15</i> <i>Effectif >15</i>	190 € 290 € 390 €

- **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES LIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	Tarifification part fixe/an	Nombre de dépôts intégrés dans la part fixe/an
Effectif compris entre 0 et 5	300 €	30
Effectif compris entre 6 et 15	590 €	30
Effectif > 15	890 €	10

Tarifification au-delà des dépôts intégrés dans la part fixe	
Nature des déchets	Tarif par dépôt
Encombrants	60 €
Bois (brut et traité)	50 €
Plâtre	30 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	30 €
Gravats	20 €
Déchets verts	10 €

Tarifification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	Tarif par dépôt
Déchets verts	80 €
Bois (brut et traité)	200 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 160 € pour les déchets verts et 400 € pour le bois

▪ **TARIFICATION SPECIFIQUE A CERTAINS DEPOTS EN DECHETERIES**

Nature des déchets	Modalités
Fenêtres Particuliers Professionnels	Dépôt gratuit mais 1 fenêtre par jour Dépôt non autorisé
Pneus Pneus véhicules légers Pneus agraires – Poids lourds	Dépôts gratuits Dépôt payant : 30 € par pneu

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU TERRITOIRE**

Nature des déchets	Tarif par dépôt
Encombrants	150 €
Bois (brut et traité)	100 €
Plâtre	80 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	Non autorisés
Gravats	Non autorisés
Déchets verts	50 €

Tarifification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	Tarif par dépôt
Déchets verts	120 €
Bois (brut et traité)	300 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 240 € pour les déchets verts et 600 € pour le bois

CHAPITRE 10 > Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (source Matrice Ademe matrice agrégée en €)

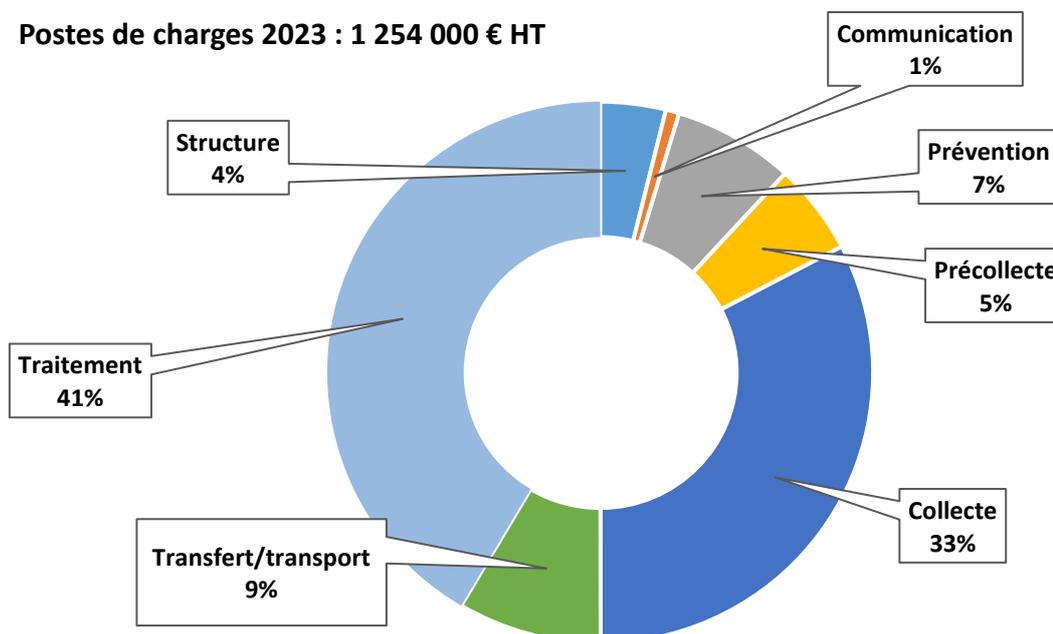
Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €		374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €		404 626 €	982 401 €
2020	347 159 €	34 337 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €
2023	417 550 €	39 062 €	33 499 €	200 359 €	43 569	520 397 €	1 254 436 €

Montant TVA acquittée 2023= 76 172 €

Source Matrice ADEME onglet valorisation

Postes de charges 2023 : 1 254 000 € HT

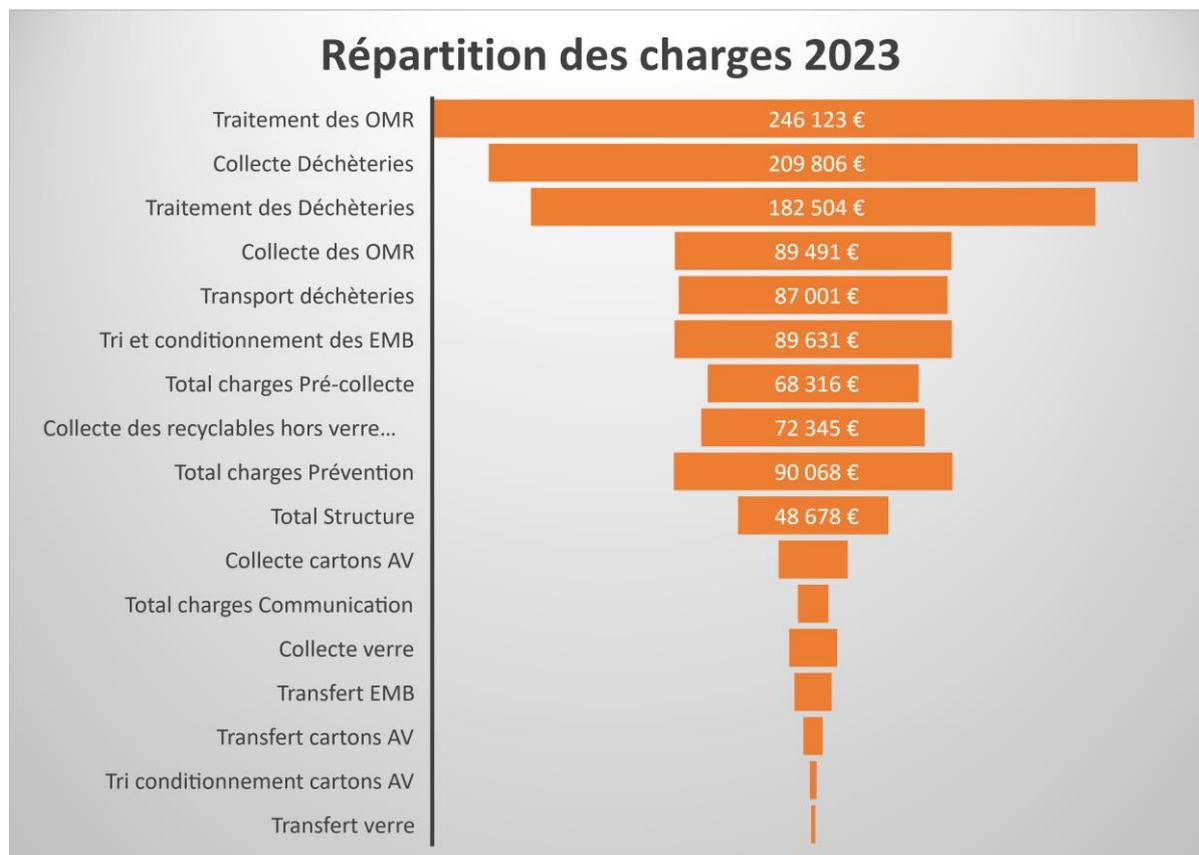


Par rapport à 2022 : une maîtrise des coûts de collecte qui diminuent de 2% malgré les augmentations de prix du carburant, un coût de traitement en progression de 2% (hausse TGAP et tarifs)

Une progression globale des charges de l'ordre de 5.5%

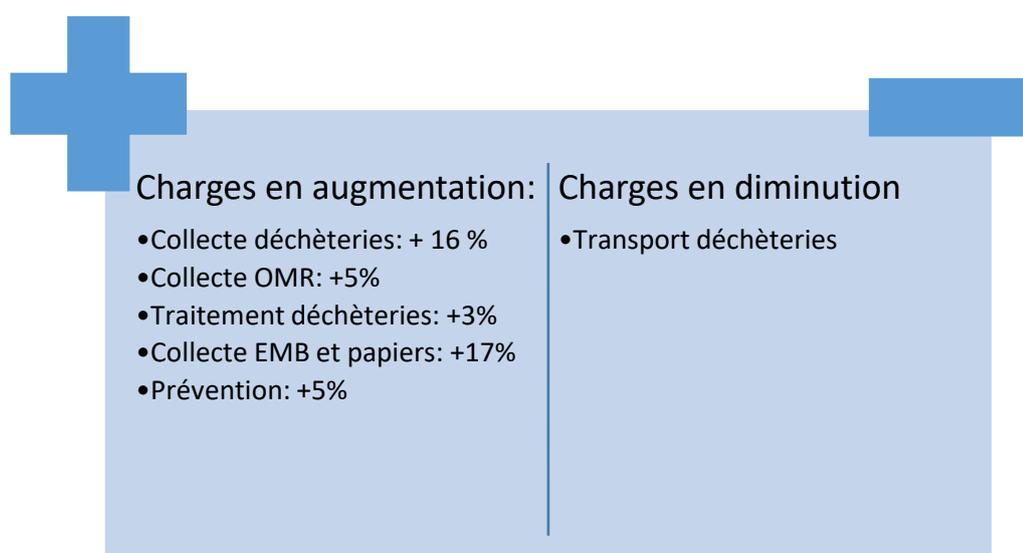
Hiérarchisation des postes de charges :

Source Matrice ADEME 2023 onglet valorisation



La collecte des OMR qui occupait le 2^{ème} poste de dépenses en 2020, est désormais en 4^{ème} position.

Sans surprise, ce sont désormais les coûts de traitement des OMR et des déchets de déchèteries qui représentent les dépenses les plus importantes du budget (respectivement 20% et 15% des charges totales).



10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

(Source : matrice de l'Ademe Ligne 30 Tous soutiens des sociétés agréées et onglet 3 charges et produits)

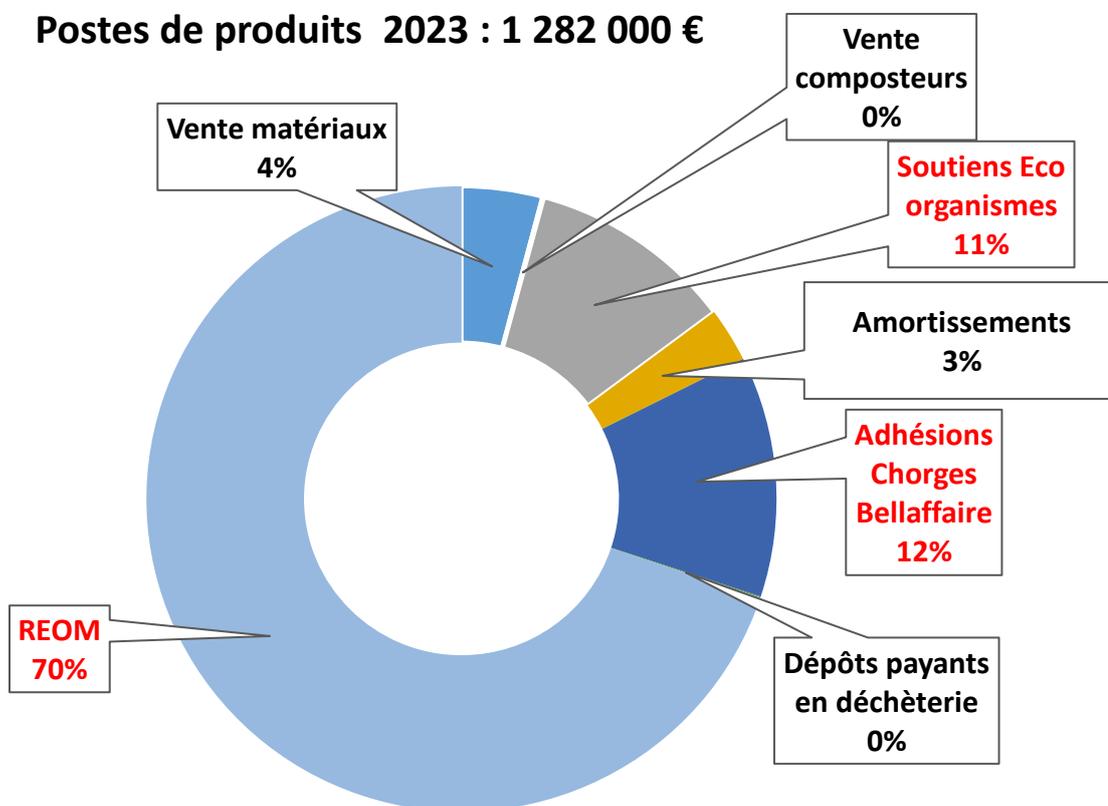
	2019	2020	2021	2022	2023	Explication variations 2022-2023
Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES						
CITEO	52 097 €	83178.64 €	90 627 €	105 551.43 €	80 494 €	Baisse des t
CITEO Papiers	12 054 €	9 411 €	11 481 €	9 542 €	9 630 €	stable
Ecosystem	9 653 €	10 342 €	11 402 €	6 949.55 €	10 450 €	4 trimestres
ECO MOBILIER	10 919 €	9 861 €	12 364 €	11 530.60 €	5 887 €	1 seul semestre
ECO DDS	2 787 €	2 162 €	2 578 €	2 505.25 €	2 476.48	stable
Montant des recettes issues de la valorisation						
Vente Ferraille et Batteries	13 026 €	9 917.20 €	13 980 €	16 180.80 €	15 708	stable
Vente Acier	2 510 €	1 025.59	3 682 €	5 639.98 €	3 629.89	
Vente plastiques	63 €			6 537.30 €		Reprise CITEO plus de rachat
Vente cartonnettes	900 €	413.07 €	1 582 €	1 947.13 €	1 162.05	stable
Vente tetrapak	50 €	67 €	70 €	25 €	92	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)	2 608 €	231 €	1 345 €	6 568.22 €	1 409.5	Baisse du prix de rachat
Vente cartons	11 757 €	10 269 €	25 517 €	17 759.49 €	13 564	Baisse prix de rachat
Vente Aluminium	1 026 €	1 107.02 €	1 869 €	1 555.88 €	850	Baisse tonnage
Vente Verre	6 330 €	5 019.21	4 683 €	6 356.96 €	6 642	Stable
Vente Papiers	12 063 €	7 095 €	6 918 €	16 121.96 €	6 887	déclassement
Autres produits						
Vente bacs OM	3 276 €					
Vente composteurs	850 €	1 655 €	2 460 €	1 635 €	1 110 €	
Dépôts payants en déchèteries	700 €	4 542 €	4 495 €	1 540 €	720 €	

A noter : Pour rappel, le passage en extension des consignes de tri en 2019 avait affecté fortement les recettes issues de la valorisation. Les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2^{ème} centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraînait jusqu'en 2021 un rachat matière à 0 €/t, et un surcoût de :

- 6 116 € déduit des soutiens Citéo de la collectivité en 2020

- 5060 € en 2021
- 691 € en 2022 mais 6537 € de recettes versées par Valorplast.

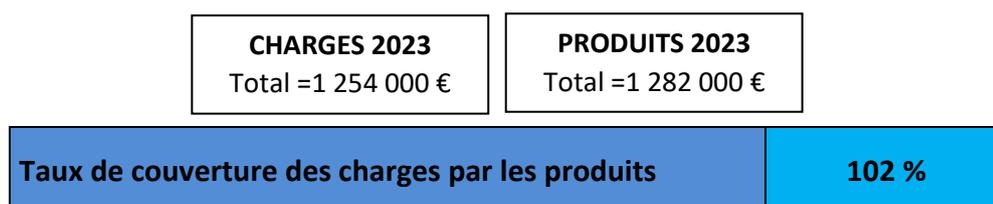
En 2023, Citéo est devenu l'unique repreneur du flux plastique. Il n'y a plus de déduction de frais de sur tri, mais plus aucune recette matière non plus .



Source Matrice ADEME 2023 onglet valorisation

La REOM reste la principale source de financement du service (70%, 880 000 €), les adhésions de Charges et Bellaffaire sont importantes pour l'équilibre budgétaire (12% des recettes), les éco organismes participent à hauteur de 11 % des recettes globales. Ces volumes financiers restent stables par rapport à 2022.

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement



Source fichier excel Matrice ADEME 2023 onglet valorisation

En 2020, les produits ne couvraient pas complètement les charges (- 19 000 €), ce qui a contraint à augmenter les tarifs de la REOM afin de ne pas se retrouver avec un budget largement déficitaire au regard des augmentations de charges attendues .

En 2023, les charges sont à peine couvertes par les produits, ce qui va conduire à une augmentation de la REOM en 2024.

CHAPITRE 11 > Coût des différents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux

Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €		193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €		221 365 €	704 479 €
Coût aidé HT 2020	341 757 €	24 614 €	16 675 €	142 001 €		233 122 €	758 168 €
Coût aidé HT 2021	352 883 €	23 169 €	10 529 €	80 548 €	11 670 €	239 459 €	718 260 €
Coût aidé HT 2022	373 957 €	23 884 €	2 985 €	66 755 €	16 282 €	255 379 €	739 242 €
Coût aidé HT 2023	402 050 €	23 539 €	10 528 €	100 106 €	10 567 €	305 863 €	852 743 €
Progression n-1	+ 28 093 €	-345 €	+ 7543 €	+ 33 351 €	-5715€	+ 50 484 €	+ 113 501 €

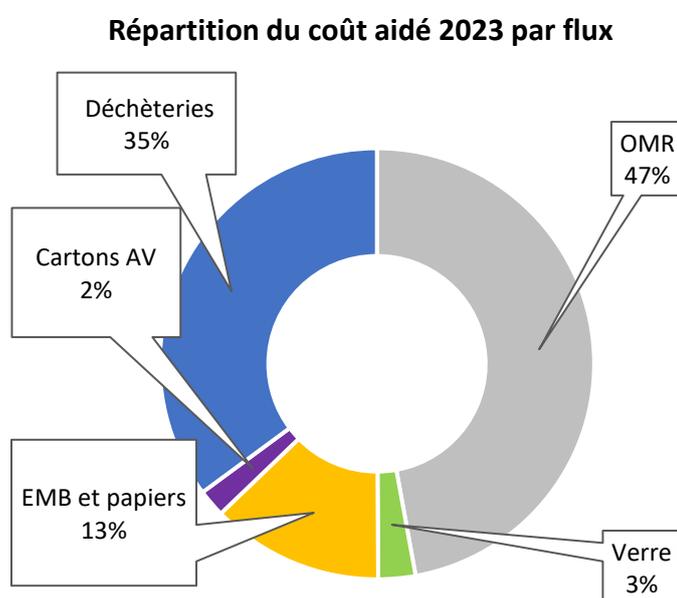
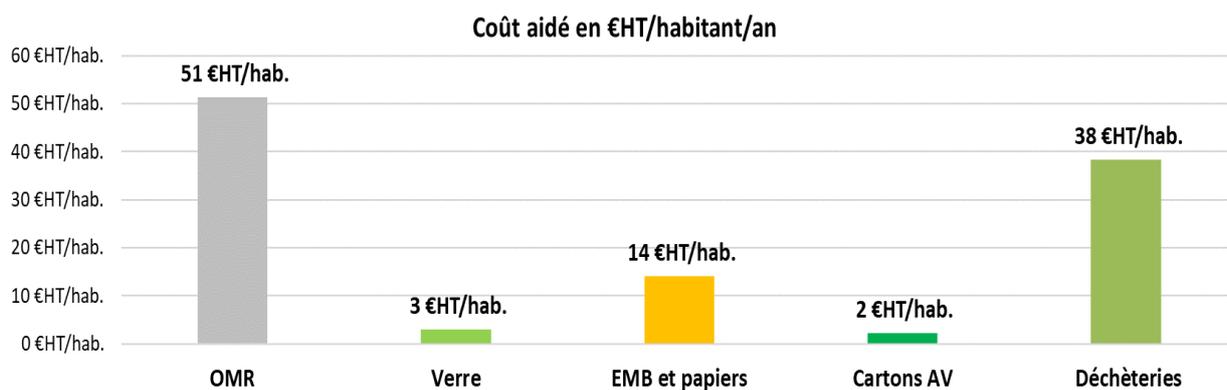
Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées- aides reçues

On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.

En 2022, le coût aidé sur les OMR progresse encore malgré la Régie : le gain potentiel est absorbé par les hausses du coût de traitement et de la TGAP. Les coûts des déchèteries suivent le même chemin.

En 2023, la majorité des coûts sont en progression, notamment sur les flux OMR et Emballages, déchèteries. La perte de recette sur la vente du papier due au déclasserment systématique de celui-ci entraîne une progression significative du coût de ce flux.

Le coût aidé total sur l'ensemble des flux augmente significativement +15%



11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

*Source de données : matrice agrégée en euros.
Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total*

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
Total charges 2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 904 €	374 179 €	976 891 €
Total produits 2018	11 988 €	12 224 €	27 756 €	88 464 €	180 243 €	320 676 €
% de couverture des charges par les produits	3%	41%	73%	78%	48%	33%
Total charges 2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
Total produits 2019	4 454 €	8 332 €	25 455 €	56 420 €	183 261 €	277 922 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	69%	30%	45%	28%

	OMR	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	CARTONS AV	DECHETS DES DECHETERIES	TOTAL
Total charges 2020	347 159 €	34 336 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
Total produits 2020	5 402 €	9 722 €	17 051 €	94 679 €		182 808 €	309 664 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	50%	40%		44%	29%
Total charges 2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
Total produits 2021	21 480 €	10 968 €	20 474 €	93 657 €	23 256 €	219 429 €	389 263 €
% de couverture des charges par les produits	6 %	32 %	66 %	54 %	67 %	48 %	34 %
Total charges 2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €
Total produits 2022	29 759 €	14 003 €	29 970 €	123 732 €	21 605 €	230 818 €	449 887 €
% de couverture des charges par les produits	7 %	37 %	91 %	67 %	57 %	47 %	38 %
Total charges 2023	417 550 €	39 062 €	33 499 €	200 359 €	43 569 €	520 397 €	1 254 436 €
Total produits 2023	15 501 €	15 523 €	22 971 €	100 253 €	32 912 €	214 534 €	401 693 €
% de couverture des charges par les produits	4 %	40 %	69 %	50 %	76 %	41 %	32 %

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1^{ère} année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Cartons PAV	Déchets déchèteries hors gravats	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43		26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20		28,72	91,41
Coût aidé HT en €/hab 2020	43,92	3,16	2,14	18,25		30,16	97,44
Coût aidé HT en €/hab 2021	46,31	3,04	1,38	10,57	1,53	31,45	94,26
Coût aidé HT en €/hab 2022	49	3	0	9	2	33	96
Coût aidé HT en €/hab 2023	51	3	1	13	2	38	109

CHAPITRE 13 > INVESTISSEMENTS 2023

Principales opérations d'investissement menées en 2023:

Toutes ces opérations ont bénéficié de financements (subventions).

Aménagement déchèteries : 72 000 €

Composteurs individuels: 17 000 €

Etudes projets déchèteries : 11 500 €

Achat et pose colonnes : 14 000 €

Stratégie de gestion des biodéchets : 18 000 €

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »¹ Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »